



PAR COURRIEL

Québec, le 29 juin 2021

Monsieur Justin Piché
Université d'Ottawa
justin.piche@uottawa.ca

N/Réf. : 2021-11974

OBJET: Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 10 mai 2021, laquelle vise à obtenir copie : de tous les mémorandums, notes d'information et présentation PowerPoint décrivant les résultats des inspections, évaluations et vérifications de la sécurité du travail liées au COVID-19 dans les établissements correctionnels provinciaux du Québec.

Nous vous transmettons les documents repérés par la Direction générale adjointe aux ressources humaines qui répondent à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Geneviève Lamothe

p. j. Avis de recours en révision

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Ministère
de la Sécurité
publique

Mesures de prévention COVID-19

**Destinataires : Direction
générale des services
correctionnels**

Service de la santé et sécurité

Table des matières

1.	Informations et mesures générales applicables en tout temps	3
1.1.	Modes de transmission du virus	3
1.2.	Mesures de prévention générales	4
1.2.1.	Contrôle des entrées des travailleurs (triage)	4
1.2.2.	Isolement si développement de symptômes sur place	5
1.2.3.	Distanciation physique.....	5
1.2.4.	Barrière physique.....	6
1.2.5.	Équipement de protection individuelle	6
a)	Masque médical de qualité (masque de procédure) :	7
b)	Masque de type N-95 :	8
c)	Masque à gaz.....	9
d)	Protection oculaire (visière et lunettes de protection).....	9
e)	Blouse.....	9
f)	Gants jetables.....	10
g)	Couvre-tout biologique :	10
1.2.6.	Hygiène des mains	11
1.2.7.	Désinfection	11
1.2.8.	Ventilation	14
2.	Mesures de prévention spécifiques	14
2.1.	Période de pause et de repas	14
2.2.	Transport et utilisation – Fourgons et véhicules de patrouille	15
2.3.	Vêtements et uniformes et utilisation des vestiaires	16
2.4.	Règles à respecter lors de l’utilisation d’un appareil CPAP (apnée du sommeil)	16
2.5.	Accueil des visiteurs et réception des biens personnels	16
2.6.	Admission	18
2.7.	Buanderie	18
2.8.	Cuisine	18
ANNEXE 1	22
ANNEXE 1.1 :	24
ANNEXE 2	25
ANNEXE 3	26
ANNEXE 4	27
ANNEXE 5	28
ANNEXE 6	31
ANNEXE 7	34

1. Informations et mesures générales applicables en tout temps

1.1. Modes de transmission du virus

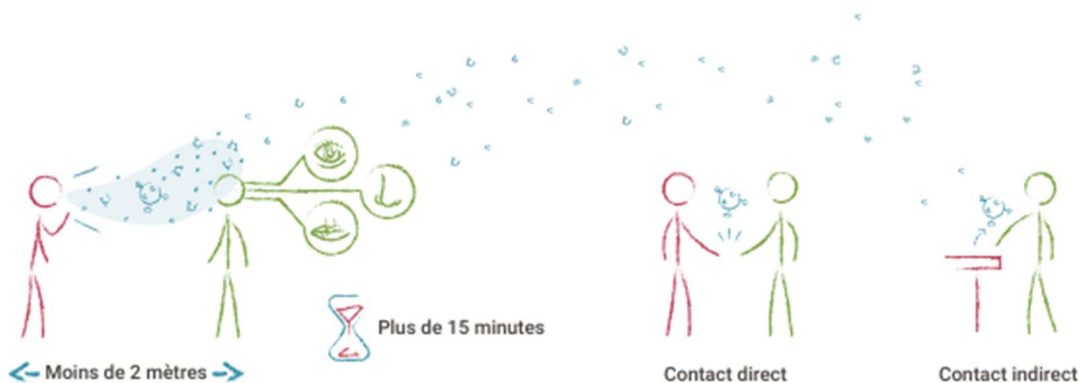
Le virus causant la COVID-19 se transmet :

- Par gouttes lors de contacts rapprochés entre les personnes à moins de deux mètres de distance et prolongés durant plus de 15 minutes. Les gouttes sont des particules supérieures à 100 μm (non inhalables) ;
- Par aérosols, à proximité, à une distance de moins de deux mètres. Les aérosols sont définis comme étant des particules en suspension dans l'air, généralement de diamètre égal ou inférieur à 100 μm . La transmission par aérosol sur de plus grandes distances n'est pas exclue ;
- Par contact avec des surfaces et objets infectés suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains. Il ne s'agit pas du mode de transmission principal.

Une personne qui n'a pas de symptôme peut transmettre le virus. Il en est de même d'une personne qui n'a pas encore développé la maladie.

L'immunité après avoir eu la maladie n'est pas démontrée à ce jour. Des recherches sont toujours en cours. À ce jour et par précaution, il est toujours préférable de considérer que la réinfection est possible.

Transmission de la COVID-19 principalement lors de contacts rapprochés



Par les aérosols dans l'air, les contacts directs ou avec des surfaces contaminées

1.2. Mesures de prévention générales

1.2.1. Contrôle des entrées des travailleurs (triage)

Un employé présentant une des caractéristiques suivantes ne doit pas se présenter au travail., L'accès à l'établissement doit systématiquement être refusé à l'employé et il doit communiquer avec la santé publique au 1-877-644-4545 :

- Diagnostic positif de COVID-19 ;
- Contact étroit avec un cas confirmé ou suspecté ;
- Vit sous le même toit qu'un cas confirmé ou probable (avec symptômes ou sous investigation) ;
- A un conjoint ou une conjointe qui est un cas confirmé ou probable (avec symptôme ou sous investigation) ;
- A voyagé à l'extérieur du Canada dans les deux dernières semaines ;
- Présente les symptômes suivants :

SYMPTÔMES DE COVID-19		
1 symptôme parmi ceux-ci	OU	2 symptômes parmi ceux-ci
<ul style="list-style-type: none">➤ Toux récente ou toux chronique aggravée depuis peu ;➤ Fièvre (température de 38,1 °C et plus, prise par la bouche) ou sensation d'être fiévreux, d'avoir des frissons comme lors d'une grippe ;➤ Difficulté respiratoire (essoufflement) ;➤ Perte soudaine de l'odorat (sans congestion nasale) avec ou sans perte du goût ;➤ Mal de gorge ;➤ Nez qui coule ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue.		<ul style="list-style-type: none">➤ Fatigue intense inhabituelle sans raison évidente ;➤ Douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles (non liées à un effort physique) ;➤ Mal de tête inhabituel ;➤ Perte d'appétit importante ;➤ Mal de ventre ;➤ Nausées (maux de cœur) ou vomissements ;➤ Diarrhée.

Chaque établissement peut mettre en place le processus qui lui convient tout en s'assurant que les principes suivants soient respectés :

- Toutes les personnes (personnel, visiteurs, travailleurs externes) qui entrent dans l'établissement doivent déclarer si elles répondent positivement à l'un des énoncés dans le questionnaire ;
- Un contrôle doit être assuré afin de vérifier si toutes les personnes qui sont entrées ont répondu négativement à chacune des questions ;
- La démarche doit être documentée (formulaire Annexe 1 ou registre Annexe 1.1).

Dans le but de prévenir les attroupements, le formulaire peut être complété avant de se présenter sur les lieux, ce qui implique que le formulaire à l'Annexe 1 soit distribué

préalablement au personnel en quantité suffisante. Un espace pour remplir leur formulaire peut être aménagé pour le personnel qui n'aurait pas complété le formulaire préalablement. Dans ce cas, s'assurer de ne pas mélanger les crayons propres et souillés, de prévoir du matériel de désinfection en quantité suffisante et des marques au sol permettant le respect de la distanciation physique.

Dans le cas où le formulaire (Annexe 1) est rempli à la maison et qu'une réponse positive est donnée à l'une ou l'autre des questions, ne pas se présenter au travail et communiquer immédiatement avec un gestionnaire. Dans le cas où le formulaire (Annexe 1) est rempli à l'établissement ou que le registre est utilisé (Annexe 1.1), si une personne répond positivement à l'une des questions, communiquer avec un son gestionnaire afin de valider l'auto-déclaration.

Dans tous les cas, en présence d'une réponse positive à l'une des questions, l'accès à l'établissement pourrait alors être interdit en fonction des informations recueillies. Si tel est le cas, communiquer avec la Santé publique (appel au 1 877 644-4545, test de dépistage, etc.).

Afin d'assurer un contrôle et un suivi de cette mesure, un gestionnaire ou une personne des services administratifs vérifie à chaque quart de travail si tout le monde a bel et bien rempli son formulaire et que l'accès à l'établissement soit interdit lorsque requis.

1.2.2. Isolement si développement de symptômes sur place

Si une personne commence à ressentir des symptômes pendant son quart de travail :

- Il doit en aviser immédiatement son gestionnaire ;
- Porter rigoureusement le masque médical de qualité (masque de procédure) ;
- S'isoler dans un local identifié à cette fin ;
- Contacter la santé publique au 1-877-644-4545 ;
- Suivre les recommandations de la santé publique.

1.2.3. Distanciation physique

Le maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes vise à éviter d'être exposé à une projection de contaminants de la part d'une personne infectée ou potentiellement infectée :

- Faire respecter une distance de deux mètres entre toute personne, y compris entre travailleurs, en tout temps ;
- Éviter les contacts physiques directs (ex. : poignées de mains, accolades) et privilégier les réunions de travail virtuelles (appel conférence, vidéoconférence) ;
- Éviter de créer des files d'attente ou des rassemblements de personnes ;
- Installer des indications au sol pour favoriser et faciliter la circulation ;
- S'assurer que seulement le personnel requis pour les opérations se retrouve dans un poste de contrôle ou dans une guérite ;

- Afficher le nombre maximum de personnes permettant de respecter la distanciation physique dans une salle ou dans un local (salle de pause, cafétéria, salle de réunion ou de rencontre, guérite, etc.) ;
- Limiter le nombre de chaises disponibles au nombre de personnes permises dans la salle en retirant les chaises ou en plaçant des indications *Ne pas utiliser* sur les chaises en surplus.

1.2.4. Barrière physique

Si la distanciation physique ne peut être respectée, envisagez l'installation de barrière physique qui comporte les caractéristiques suivantes :

- Pour les postes debout, la hauteur de la barrière physique doit être de deux mètres ;
- Pour les postes assis, la hauteur de la barrière doit permettre de dépasser la hauteur de la bouche de la personne assise d'environ 30 cm ;
- Si elle est utilisée pour séparer deux personnes côte à côte, la barrière physique doit déborder du rebord de la table pour assurer une séparation entre les deux chaises.

1.2.5. Équipement de protection individuelle

Équipements de protection requis dans tous les milieux de travail :

- **En tout temps**, masque médical de qualité (masque de procédure) bien ajusté et protection oculaire obligatoires lorsque la distanciation physique ne peut être respectée et que l'installation de barrière physique n'est pas possible;

Exception : Si toutes les personnes portent adéquatement le masque médical de qualité (masque de procédure), la protection oculaire n'est pas obligatoire.

- **Dans les aires de bureau**, le masque médical de qualité (masque de procédure) bien ajusté doit être **porté en tout temps**, même si la distanciation physique est respectée. Les travailleurs qui possèdent des bureaux fermés peuvent retirer leur masque dans leur bureau lorsqu'ils sont seuls et la porte fermée.
- **Dans un secteur d'hébergement : masque médical de qualité (masque de procédure) bien ajusté et protection oculaire obligatoires** étant donné l'imprévisibilité des interventions et des contacts avec les PI.

Équipements de protection requis dans les différentes zones :

	Masque médical de qualité (masque de procédure)	Masque N95	Lunettes de protection	Visière	Gants jetables	Blouse ou Couvre-tout biologique
Zone tampon : Transition/Admission	X ASTM niveau 2		X			
Froide (PI sans symptôme)	X ASTM niveau 2		X			
Tiède (PI avec ou sans symptôme)		X	X		X	X
Chaude (PI COVID-19 positif)		X		X	X	X

Note :

- La présence d'un X signifie que l'équipement est obligatoire ;
- La visière offre une protection supérieure à la lunette de protection. La visière peut donc remplacer les lunettes de protection, mais les lunettes de protection ne peuvent remplacer la visière.

Utilisation des équipements de protection individuelle

Visionner les vidéos disponibles dans l'Intranet à la section *Services correctionnels/COVID-19* ou consulter les documents en annexe.

a) Masque médical de qualité (masque de procédure) :

Vidéo explicative : <https://www.int.msp.gouv.qc.ca/index.php?id=5556>

Enfilage :

- Procéder à l'hygiène les mains;
- Prendre le masque de la boîte par le côté coloré (bleu, jaune ou noir). Le côté blanc ou gris se met vers la bouche et le côté coloré vers l'extérieur;
- Placer le masque en plaçant le bord rigide vers le haut. Mettre les attaches derrière les oreilles. Il est important de mouler la pièce rigide sur la voûte du nez;
- Abaisser le bas du masque sous le menton.

Retrait du masque :

- Procéder à l'hygiène les mains;
- Saisir les attaches et tirer le masque vers l'avant afin de dégager le visage;
- Une fois le masque retiré, le mettre immédiatement au rebut dans une poubelle;
- Procéder à l'hygiène les mains après avoir retiré l'ÉPI.

Pour connaître les bonnes pratiques afin d'améliorer le confort du masque médical, se référer à l'annexe 7 du présent recueil.

b) Masque de type N-95 :

Vidéos explicatives :

http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/videos/COVID-19/covid-19_n95_coquille.mp4

https://www.int.msp.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/services_correctionnels/videos/COVID-19/sc_covid_respirateur.mp4

Enfilage :

- Procéder à l'hygiène des mains ;
- Prendre le masque N95 dans sa main en laissant pendre les attaches ;
- Placer le masque au visage ;
- Saisir les attaches et les positionner derrière la tête.
- Chaque fois que le masque est enfilé, un test d'étanchéité manuel est nécessaire afin de vérifier si le masque est bien installé comme présenté à l'annexe 3 ;
- Des personnes-ressources sont identifiées dans chaque établissement pour vous guider au besoin.

Pour assurer l'étanchéité du masque, l'utilisateur doit être fraîchement rasé.

Si l'essai d'étanchéité n'est pas réussi avec le masque N95 qui vous est remis et que vous êtes dans l'attente de la distribution d'autres modèles et grandeurs de masque N95, continuer de porter le masque médical de qualité (masque de procédure), conforme à la norme ASTM niv.2, en vous assurant qu'il soit porté adéquatement :

- S'assurer qu'il soit le **mieux ajusté** possible au visage ;
- S'assurer **qu'il couvre le nez et la bouche**.

Retrait :

- Les masques N95 doivent être enfilés à l'entrée de la zone et retirés à la sortie aux endroits prévus à cette fin ;
- Procéder à l'hygiène des mains ;
- Saisir les attaches et tirer le masque vers l'avant afin de dégager le visage ;
- Mettre immédiatement au rebut dans une poubelle après l'avoir retiré ;
- Procéder à l'hygiène des mains après avoir retiré l'ÉPI.

Ne pas utiliser un masque N95 si :

- Il est endommagé (élastique cassé ou périmé, pince nasale ou coussinet brisé, etc.) ;
- Le test d'étanchéité est non concluant ;

- La respiration est difficile pendant l'utilisation du respirateur ;
- Il est souillé par du sang, des sécrétions respiratoires ou nasales ou d'autres fluides corporels, etc.

Contexte : Le masque de type N95 est requis en zones chaude et tiède pour **tous les travailleurs, qu'ils soient à l'emploi du MSP ou d'un autre employeur**. Lorsque l'essai d'ajustement est réussi avec le masque N95, celui-ci peut remplacer le masque à gaz lors de sorties médicales.

c) Masque à gaz

Si un masque à gaz est utilisé en établissement ou en milieu de soin, se référer à la *Procédure de travail sécuritaire - Utilisation et désinfection des masques à gaz en établissement de détention* et à la *Procédure de travail sécuritaire - Utilisation et désinfection des masques à gaz en milieu de soins* disponibles en annexe.

À noter que le masque N95 peut être utilisé en remplacement du masque à gaz dans les situations où ce dernier est requis lorsque les essais d'ajustement pour les N95 sont réalisés.

d) Protection oculaire (visière et lunettes de protection)

Enfilage :

- Procéder à l'hygiène des mains ;
- Mettre l'ÉPI sans se toucher le visage.

Retrait :

- Procéder à l'hygiène des mains ;
- Retirer l'ÉPI sans se toucher le visage ;
- Désinfecter les lunettes et la visière réutilisable après chaque utilisation ;
- Jeter à la poubelle les visières jetables après chaque utilisation ;
- Procéder à l'hygiène des mains.

e) Blouse

Vidéo explicative : <https://www.int.msp.gouv.qc.ca/index.php?id=5556>

Enfilage :

- Procéder à l'hygiène des mains ;
- Revêtir la blouse d'hôpital ;
- Attacher les courroies autour du cou et de la taille.

Retrait :

- Détacher les courroies et tirer la blouse à partir du cou ;
- Glisser les doigts d'une main sous la bande d'un poignet et insérer la main à l'intérieur ;
- Avec la main insérée à l'intérieur de la blouse, pousser la manche pour la retirer à l'aide de l'autre bras ;

- Replier les surfaces sales les unes contre les autres et rouler la blouse en boule (ne pas secouer);
- Déposer dans un contenant prévu à cette fin selon son aspect jetable ou réutilisable ;
- Procéder à l'hygiène des mains.

Enfiler la blouse réutilisable selon la même méthode que la blouse jetable, tel que présenté dans la vidéo.

f) Gants jetables

Vidéo explicative : <https://www.int.msp.gouv.qc.ca/index.php?id=5556>

Enfilage :

- Selon la vidéo ci-dessus et l'annexe.

Retrait :

- Selon la vidéo ci-dessus et l'annexe ;
- Jeter les gants directement à la poubelle après utilisation ;
- Procéder à l'hygiène des mains.

g) Couvre-tout biologique :

- L'enfilage et le retrait devraient se faire avec l'aide d'un(e) collègue ;
- Procéder à l'hygiène des mains ;
- Ne jamais se toucher le visage en cours d'enfilage ou de retrait.

Enfilage :

1. Vérifier la taille du couvre-tout pour s'assurer d'avoir la bonne grandeur (instructions du fabricant) ;
2. Enlever les bottes de travail et rentrer le pantalon dans les chaussettes. Vous pouvez être assis pour faciliter cette étape ;
3. Insérer la combinaison par-dessus les bottes de travail ;
4. Insérer les bras et les épaules dans la combinaison ;
5. Placer au visage la protection oculaire et la protection respiratoire appropriées à la situation (masque médical de qualité (masque de procédure), masque N95 ou masque à gaz) ;
6. Porter la capuche à la tête et s'assurer qu'elle soit bien serrée autour du visage, si applicable ;
7. Fermer le couvre-tout en tirant la fermeture éclair au-devant de la combinaison ;
8. Appliquer la bordure autocollante par-dessus la fermeture éclair ;
9. Enfiler les gants jetables par-dessus des gants de fouille si ceux-ci sont requis ;
10. Descendre les manches de la combinaison par-dessus la première paire de gants ;
11. S'étirer pour s'assurer que le couvre-tout soit parfaitement adapté (flexion et étirement), puis regarder pour qu'aucune exposition de peau ne soit générée ;
12. Le cas échéant, procéder à l'ajustement et au test d'étanchéité du masque à gaz ou du masque N95 ;

13. Placer le ceinturon d'intervention ou le ceinturon d'arme à feu et le gilet pare-balle par-dessus si applicable.

Retrait :

1. Retirer la bordure autocollante ;
2. Défaire la fermeture éclair jusqu'à la taille ;
3. Retirer la capuche en l'enroulant derrière la tête si applicable ;
4. Retirer le premier bras de la manche derrière le dos et en touchant uniquement l'extérieur de la combinaison ;
5. Retourner l'extérieur de la manche à l'intérieur de la combinaison afin d'éviter une contamination ;
6. Effectuer la même étape pour le second bras ;
7. Effectuer le retrait sécuritaire des gants jetables ;
8. Procéder à l'hygiène des mains pour poursuivre le retrait du bas de la combinaison ;
9. Enrouler le couvre-tout jusqu'en bas en prenant soin de toucher uniquement l'intérieur de la combinaison pour éviter toute contamination ;
10. Disposer du couvre-tout biologique dans l'endroit prévu à cet effet ;
11. Procéder à l'hygiène des mains ;
12. Retirer la protection oculaire, le cas échéant ;
13. Procéder à l'hygiène des mains ;
14. Retirer la protection respiratoire (masque médical de qualité (masque de procédure), masque N95 ou masque à gaz) ;
15. Procéder à l'hygiène des mains.

Disposition :

Placer la combinaison dans un sac destiné à être jeté de façon sécuritaire.

1.2.6. Hygiène des mains

Le lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes est la méthode la plus efficace. Si non disponibles, utilisez une solution hydroalcoolique (au moins 60% alcool)

Disposer des distributeurs de savon/solution alcoolique/hydroalcoolique aux endroits stratégiques (ex. : à l'entrée de l'établissement, à l'entrée des secteurs d'hébergement, à l'entrée de la cafétéria, etc.).

Installer des affiches de sensibilisation pour l'hygiène des mains.

1.2.7. Désinfection

Retirer tous les objets non essentiels des milieux de travail et des espaces communs tels que les revues, les bibelots, etc.

Tenir les lieux de travail propres et ordonnés afin de faciliter le nettoyage et la désinfection.

Utiliser les produits de désinfection suivants :

- Désinfectant virucide approuvé :
 - Vérifier la fiche technique du produit pour s'assurer de la propriété « virucide » du produit ;
 - Vérifier si le produit est approuvé par Santé Canada comme étant efficace contre la COVID-19 (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>).
- Solution chlorée (neuf parties d'eau pour une partie d'eau de javel) :
 - Remplacer la solution chlorée chaque jour ;
 - Identifier les contenants ;
 - Si un vaporisateur est utilisé, le régler à grosse goutte plutôt qu'à une fine bruine.

Utiliser les produits désinfectants selon les recommandations :

- Du fabricant et inscrites sur l'étiquette du produit concernant la concentration, le temps de contact, le rinçage, etc. ;
- De l'étiquette SIMDUT et de la fiche de données de sécurité concernant les équipements de protection nécessaires et les méthodes de travail sécuritaires ;
- Respecter le **temps de contact** recommandé par le fabricant, c'est-à-dire le temps que le produit doit agir avant de le rincer ou de l'essuyer pour assurer l'efficacité de la désinfection ;

Produit	Temps de contact
Solution chlorée faite localement	1 minute
Produit désinfectant virucide approuvé par Santé Canada	Selon le fabricant

- Identifier correctement et visiblement les contenants utilisés pour transvider les produits désinfectants ;
- Nettoyer les surfaces visiblement souillées à l'aide du produit nettoyant (savon) habituel avant de désinfecter avec le désinfectant virucide ou la solution chlorée ;
- Ventiler adéquatement la pièce lors d'opération de nettoyage et de désinfection. En l'absence de ventilation mécanique, ouvrir les portes et les fenêtres si possible ;

Remplir les *Fiches de désinfection* affichées dans les différents lieux de travail.

Fréquences de désinfection recommandées	
Surfaces communes : tables, comptoirs, poignées de porte, etc.	2-3 fois par jour minimum et à chaque contact évident
Salles de repas et de pause	Chaque repas/pause
Vestiaires et toilettes	Chaque quart de travail
Matériel de bureau : chaise, bureau, téléphone, etc.	2-3 fois par jour minimum et à chaque changement d'occupant d'un poste de travail
Salle de rencontre ou de réunion	Chaque utilisation (avant et après)
Outils informatiques : clavier, écrans tactiles, téléphone, souris, etc.	2-3 fois par jour minimum et à chaque changement d'occupant d'un poste de travail
Outils de travail : valises, radio de télécommunication, etc.	2-3 fois par jour minimum et à chaque changement d'utilisateur
Poste de travail et outils partagés	Avant chaque utilisation
Véhicules fourgons et de patrouille : Surfaces selon les mesures de prévention	Avant chaque utilisation et à chaque changement de conducteur, le cas échéant.

Lorsque la désinfection n'est pas possible :

Les vêtements ou les tissus doivent être lavés à l'eau la plus chaude possible selon les recommandations du fabricant.

Si un tel nettoyage n'est pas possible, un délai de latence pourrait être prévu, entre la réception et la distribution, pour éviter la possibilité de contamination.

- Vêtement de propres : durée de vie du virus de 3 h ;
- Vêtements souillés de liquides biologiques : durée de vie du virus 72 heures.

En présence d'un cas confirmé de COVID-19, une décontamination complète du lieu de travail sera réalisée.

1.2.8. Ventilation

Une bonne ventilation amène une meilleure qualité de l'air. Elle permet d'éviter l'accumulation de particules potentiellement infectieuses dans les espaces intérieurs.

S'il y a présence d'un système de ventilation mécanique :

- Augmenter l'apport d'air et l'extraction d'air vicié ;
- Ne pas recirculer l'air ;
- Éviter les stratégies d'économies d'énergie ;
- Assurer un entretien des systèmes de ventilation rigoureux et selon les normes.

En l'absence de ventilation mécanique :

- Établir localement une procédure d'ouverture des fenêtres et s'assurer de son application. Cette dernière doit comprendre :
 - Fréquence (2-3 fois par jour minimum) ;
 - Durée (10-15 minutes minimum) ;
 - Responsables ;
 - Etc.

2. Mesures de prévention spécifiques

Les informations et les mesures générales sont applicables en plus de celles énumérées ci-dessous.

2.1. Période de pause et de repas

Des mesures particulières doivent être prises pour respecter la distanciation physique, par exemple :

- Réaménager la cafétéria ou la salle à manger et les salles communes de façon à permettre une distanciation physique de 2 mètres entre chaque table et chaque chaise ;
- Retirer des sièges ou installer des indications à l'effet de ne pas utiliser certains sièges ;
- Privilégier des équipes stables pour la prise de repas ;
- Réorganiser les horaires de dîner en fonction des places disponibles ;

Le retrait du masque médical de qualité (masque de procédure), que les employés sont assis à la table et que la distanciation physique est respectée. Le masque doit être remis dès que l'employé a terminé de manger.

Mettre à la disposition des travailleurs les produits nécessaires à l'hygiène des mains aux endroits stratégiques (à l'entrée, sur les tables et près des équipements partagés) et en quantité suffisante pour permettre de pratiquer l'hygiène des mains :

- Avant d'entrer dans la cafétéria et de se servir ou d'utiliser les équipements disponibles (machine distributrice, machine à café, micro-ondes, réfrigérateur, etc.);
- Avant de manger et/ou après avoir utilisé les équipements disponibles ;
- Après avoir mangé, en quittant la cafétéria.

S'assurer que la désinfection soit réalisée après chaque période de repas et compléter les *Fiches de désinfection*.

2.2. Transport et utilisation – Fourgons et véhicules de patrouille

- S'assurer que la personne incarcérée porte les équipements spécifiés par les directives de la DGSC lors d'un transport en fourgon ;
- Porter les équipements de protection prévus à la section équipement protection individuelle ou spécifiée par les directives de la DGSC, selon les situations de travail ;
- Conserver la même position pendant le quart de travail (chauffeur, copilote). Procéder à la désinfection des surfaces qui ont été touchées selon les mesures de prévention, si le changement de position devient nécessaire ;
- Se laver les mains régulièrement. Prendre note qu'il est important de ne pas laisser la solution hydroalcoolique dans le véhicule, car la chaleur peut en diminuer l'efficacité ou celle-ci peut geler.

Exceptionnellement, lors d'un transport de longue durée, s'il est impossible pour les ASC d'arrêter et de sortir boire/manger en dehors du véhicule, les ASC doivent :

- Ouvrir les deux fenêtres (autant que possible selon la température extérieure) pour permettre un changement d'air accru ;
- Boire/manger à tour de rôle, un à la fois. Lorsqu'un retire son masque pour boire/manger, l'autre personne doit ajouter sa protection oculaire (lunettes ou visière) à son masque médical de qualité (masque de procédure) qu'il porte déjà ;
- Ne pas mettre la ventilation en mode recirculation à l'intérieur du véhicule.

Effectuer la désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées du fourgon avant et après le transport (poignées de porte, volant, instruments de commande, etc.) et compléter la *Fiche de désinfection*.

Lors d'un transport d'une PI en isolement (cas suspecté avec ou sans symptômes suggestifs de la COVID-19 ou cas confirmé avec ou sans symptômes), au retour :

- Identifier clairement par un moyen visuel la cellule et le fourgon ayant servi à transporter le cas suspecté ou confirmé (affiche « Ne pas utiliser ») ;
- Informer votre gestionnaire ou une personne responsable qui mandatera :
 - Le CGER, pour assurer la décontamination du fourgon en présence d'un cas confirmé ;
ou
 - Une entreprise spécialisée, en présence d'un cas suspecté.
- Ne pas utiliser le fourgon tant que la décontamination n'a pas été complétée ;

- Si le fourgon a été utilisé par un employé suspecté ou confirmé COVID, appliquer la même procédure.

2.3. Vêtements et uniformes et utilisation des vestiaires

Lorsque possible en respectant la distanciation physique:

- Se présenter à l'établissement en civil et revêtir son uniforme une fois sur place ;
- À la fin du quart, retirer l'uniforme sur les lieux de travail ;
- Placer l'uniforme dans un sac de plastique ou de tissu fermé pour les transporter à la maison ;
- Les vêtements peuvent être lavés à la maison en utilisant l'eau la plus chaude possible, selon les recommandations présentes sur l'étiquette du vêtement ;
- Éviter de secouer le sac ou les vêtements au moment où ils sont placés dans la machine à laver;
- Après avoir manipulé les vêtements, procéder à l'hygiène des mains.

2.4. Règles à respecter lors de l'utilisation d'un appareil CPAP (apnée du sommeil)

Certaines règles doivent être respectées notamment lors d'une intervention dans la cellule de cette personne lorsque l'appareil est en fonction et dans les 6 heures qui suivent l'arrêt de l'appareil afin d'éviter de respirer les aérosols qui pourraient être présents.

Lorsqu'une personne incarcérée suspectée ou confirmée porteuse de la COVID-19 doit utiliser un appareil CPAP, l'ouverture de la porte de sa cellule doit être limitée dès le début d'utilisation de l'appareil, et ce, jusqu'à la fin des 6 heures suivant l'arrêt de celui-ci afin de permettre le dépôt d'un maximum d'aérosols.

Si un déplacement ou une intervention est requis dans la cellule de cette personne incarcérée durant la période d'utilisation de l'appareil ou dans les 6 heures suivant la fin de l'utilisation, le masque à gaz ou un masque de type N95 et une protection oculaire est nécessaire, en plus de la blouse à manches longues et des gants.

2.5. Accueil des visiteurs et réception des biens personnels

Si le visiteur répond par l'affirmative à l'une des questions posées, l'accès à l'établissement doit systématiquement lui être refusé.

- Diagnostic positif de COVID-19 ;
- Contact étroit avec un cas confirmé ou suspecté ;
- Vit sous le même toit qu'un cas confirmé ou probable (avec symptômes ou sous investigation) ;
- A un conjoint ou une conjointe qui est un cas confirmé ou probable (avec symptôme ou sous investigation) ;

- A voyagé à l'extérieur du Canada dans les deux dernières semaines ;
- Présente les symptômes suivants :

SYMPTÔMES DE COVID-19		
1 symptôme parmi ceux-ci	OU	2 symptômes parmi ceux-ci
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Toux récente ou toux chronique aggravée depuis peu ; ➤ Fièvre (température de 38,1 °C et plus, prise par la bouche) ou sensation d'être fiévreux, d'avoir des frissons comme lors d'une grippe ; ➤ Difficulté respiratoire (essoufflement) ; ➤ Perte soudaine de l'odorat (sans congestion nasale) avec ou sans perte du goût. ➤ Mal de gorge ; ➤ Nez qui coule ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue. 	<p>OU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fatigue intense inhabituelle sans raison évidente ; ➤ Douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles (non liées à un effort physique) ; ➤ Mal de tête inhabituel ; ➤ Perte d'appétit importante ; ➤ Mal de ventre ; ➤ Nausées (maux de cœur) ou vomissements ; ➤ Diarrhée.

Le questionnaire proposé à l'Annexe 1 peut être utilisé au besoin ou remis aux employés pour information.

Exiger que le visiteur se lave les mains avec de l'eau et du savon ou si non disponibles, avec une solution hydroalcoolique.

Maintenir une distance physique de 2 mètres en tout temps, en l'absence de barrière physique, entre l'employé et le visiteur.

Installer des indications telles des marques au plancher et des affiches afin de mieux visualiser cette distance.

Si le respect de la distanciation physique n'est pas possible avec le(s) visiteur(s), porter une protection oculaire (lunettes ou visière) en plus du masque médical de qualité déjà porté adéquatement.

Privilégier toute manipulation pouvant être faite par le visiteur. L'argent ou les petits objets peuvent être placés par le visiteur dans une enveloppe ou dans un contenant prévu à cet effet. Si le contenant est réutilisable, prévoir une désinfection après utilisation.

Lorsque possible, procéder à la désinfection des objets qui sont remis par le visiteur. Si la désinfection n'est pas possible, un délai de latence pourrait être prévu entre la réception et la remise à la personne incarcérée. Étant donné que la provenance des vêtements est inconnue, un délai de 72 heures est recommandé avant d'introduire les vêtements dans les secteurs.

Toutefois, ils peuvent être fouillés et manipulés par les ASC en assurant une hygiène des mains rigoureuse.

Éviter de transmettre son crayon personnel aux visiteurs et désinfecter le crayon utilisé par les visiteurs après utilisation.

Prévoir un bac de récupération et le matériel de désinfection nécessaire pour nettoyer les stylos.

2.6. Admission

Suivre l'Algorithme décisionnel - Admission des personnes incarcérées émis par la Direction générale des services correctionnels.

Privilégier toute manipulation d'effet personnel pouvant être fait par la PI.

2.7. Buanderie

Pour les ASC qui assurent la surveillance des activités en buanderie. Une analyse de tâche doit être faite à savoir si les ASC manipulent la lingerie souillée ou si leur tâche se limite à des tâches de surveillance.

Le contrôle du risque d'exposition des ASC passe par le respect des bonnes pratiques par les personnes qui manipulent la lingerie. Se référer à la procédure de travail sécuritaire spécifique à la buanderie disponible dans l'Intranet.

2.8. Cuisine

Distanciation physique

- Maintenez une **distance de 2 mètres** entre vous et toute autre personne (collègue, clientèle, gestionnaire, etc.). Au besoin, installez des **marques au sol** indiquant la distance à respecter et installez une barrière physique pour séparer les travailleurs et limiter le risque de contamination.

Attention : l'installation d'une barrière physique offre une protection supplémentaire. Elle ne remplace en aucun cas la nécessité de respecter la distanciation physique de 2 mètres.

- **Évitez les contacts physiques** entre collègues, tels que poignée de main ou accolades, qui ne sont pas essentiels pour le travail.
- Réorganisez les espaces physiques et les activités de travail de manière à respecter la distance physique minimale de 2 mètres entre les personnes.
- **Évitez** de créer des situations faisant en sorte **qu'un nombre important de personnes se retrouve dans un endroit restreint**, tels une file d'attente, un vestiaire, le garde-manger, chambre froide, une cafétéria, etc.

- Conservez le **même poste de travail** et évitez la rotation des tâches. Si un changement de poste devient nécessaire, **procédez à la désinfection** des surfaces de travail en contact avec les aliments à l'aide de votre détergent habituel. Pour les outils de travail commun et surfaces pas en contact avec des aliments, se référer à la section *Désinfection*.
- **Évitez de partager** vos outils de travail et le matériel utilisé lors de la préparation.

Équipements de protection individuelle (ÉPI)

- Le port du masque médical de qualité (masque de procédure) et d'une protection oculaire (lunettes avec protection sur le côté ou visière) est **obligatoire en tout temps même si la distanciation physique est respectée** ;
- Si toutes les personnes portent adéquatement le masque médical de qualité (masque de procédure), la protection oculaire n'est pas obligatoire.

Hygiène et salubrité alimentaire

Il est important de toujours observer les règles d'hygiène alimentaire de base :

Le lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes est la méthode la plus efficace. Si non disponibles, utilisez une solution hydroalcoolique (au moins 60% alcool).

- Adoption des bonnes méthodes de travail afin d'éliminer les risques de contamination des surfaces et du matériel:
 - **Nettoyer** en 3 étapes les surfaces, le matériel, les ustensiles et l'équipement qui entrent en contact avec les aliments. Ainsi, respecter :
 - 1. Le pré-lavage;**
 - 2. Le lavage avec le détergent habituel au type de résidus à enlever;**
 - 3. Le rinçage.**
 - **Assainir** les surfaces, le matériel, les ustensiles et l'équipement qui entrent en contact avec les aliments avec l'assainisseur habituel. L'assainissement permet de réduire à un niveau sécuritaire le nombre de microorganismes sur les surfaces.
 - **Laver et rincer** les chiffons de table après leur emploi; ils peuvent ensuite être conservés dans une solution contenant un assainisseur pour éviter le développement de microorganismes et la contamination. Cette solution doit être maintenue propre en tout temps.
 - **Interdiction** de boire ou de manger des aliments dans les locaux utilisés pour la préparation des produits ainsi que pour le lavage et le nettoyage du matériel et de l'équipement (Règles d'hygiène et de salubrité alimentaire de la MAPAQ).

Nettoyage et désinfection

- Chaque utilisateur devrait laver sa propre vaisselle et outil de travail.
- La vaisselle et les ustensiles utilisés doivent être lavés avec de l'eau chaude et le savon à vaisselle habituel. L'utilisation d'un lave-vaisselle convient également.
- Éviter l'usage de douchettes sous pression (robinet de style-chef) pour déloger les aliments afin d'éviter les éclaboussures au visage. Utiliser plutôt un prétrempage ou déloger les résidus d'aliments à l'aide d'un linge ou d'une éponge. Il est important de se laver les mains après avoir manipulé de la vaisselle souillée.
- Nettoyer puis désinfecter les objets et les surfaces fréquemment touchés par les travailleurs minimalement à chaque quart de travail et lorsque pertinent, entre chaque utilisateur.
- Consulter la *section Désinfection* pour connaître les produits à utiliser et les méthodes de travail sécuritaire.

Vêtements de travail, serviettes et linges à vaisselle

- Si possible, retirer les vêtements de travail à la fin du quart de travail et les placer dans un sac en tissu ou en plastique et déplacer le sac vers la laveuse.
- S'assurer que les vêtements de travail et les gants sont toujours utilisés par le même travailleur tant qu'ils n'ont pas été lavés. Envisager la possibilité d'avoir des équipements de rechange supplémentaires.
- Laver les serviettes, tabliers et linges utilisés en cuisine quotidiennement et les changer entre les quarts de travail.

Réception de marchandise

- Privilégier la stabilité des équipes qui sont en contact avec le personnel venant de l'extérieur de l'établissement (exemple : livreurs, camionneurs, fournisseurs).
- Organiser les tâches de sorte que le personnel venant de l'extérieur puisse déposer les marchandises à l'entrée du bâtiment (ou à un autre endroit convenu) afin d'éviter les allées et venues de travailleurs externes dans vos locaux. Si cela n'est pas possible, assurer le dépôt de la marchandise sur une surface propre en respectant la distance de 2 mètres entre les individus.

- Si possible, isolez ou délimitez l'aire de réception des marchandises des autres secteurs de l'établissement.

Désinfecter le chariot **avant** la première utilisation et fréquemment durant le quart de travail.

Soyez assuré que si la situation évoluait et nécessitait des mesures différentes vous en serez informés dans les plus brefs délais par le service de la santé et sécurité du ministère.

Pour toutes questions en matière de santé et sécurité au travail en lien avec la présente procédure de travail sécuritaire, n'hésitez pas à faire appel au service de la santé et sécurité du ministère via la boîte INFO-COVID-19@msp.gouv.qc.ca

ANNEXE 1

Formulaire d'auto-déclaration - COVID-19

Nom, Prénom	Date	Heure
Une seule réponse « oui » justifie un retrait immédiat du travail (contact étroit) *		
1. Avez-vous reçu un diagnostic positif à la COVID-19 au cours des 2 dernières semaines ?	○Oui ○Non	
2. Avez-vous eu un « contact étroit* » ou habitez-vous avec un cas confirmé ou suspect ?	○Oui ○Non	
3. Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 2 dernières semaines ?	○Oui ○Non	
Une seule réponse « oui » justifie un retrait immédiat du travail (cas suspect) **		
4. Avez-vous la sensation d'être fiévreux, d'avoir des frissons comme lors d'une grippe ?	○Oui ○Non	
OU		
Avez-vous une fièvre mesurée avec une température prise par la bouche égale ou supérieure à 38,1 °C (100,6° F) ?		
5. Avez-vous de la toux récente ou une toux chronique empirée depuis peu ?	○Oui ○Non	
6. Avez-vous de la difficulté à respirer ou êtes-vous essoufflé ?	○Oui ○Non	
7. Avez-vous une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte du goût ?	○Oui ○Non	
8. Avez-vous un mal de gorge ?	○Oui ○Non	
9. Avez-vous le nez qui coule ou une congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue?	○Oui ○Non	
Une réponse « oui » à au moins 2 des symptômes suivants justifie un retrait immédiat du travail (cas suspect) **		
10. Avez-vous une fatigue intense inhabituelle sans raison évidente ?	○Oui ○Non	
11. Avez-vous des douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles sans raison évidente (non liées à un effort physique) ?	○Oui ○Non	
12. Avez-vous un mal de tête inhabituel ?	○Oui ○Non	
13. Avez-vous une perte d'appétit importante ?	○Oui ○Non	
14. Avez-vous eu des nausées (maux de cœur), des vomissements ?	○Oui ○Non	
15. Avez-vous des maux de ventre inhabituels ?	○Oui ○Non	
16. Avez-vous de la diarrhée sans cause connue ?	○Oui ○Non	

J'ATTESTE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT EXACTS, VÉRIDIQUES ET COMPLETS.

Oui, je l'atteste

Signature : _____

Explications

* Contacts étroits :

Bloc 1 : (questions 1 à 3) : personne représentant un contact étroit. Retrait immédiat si une seule réponse « oui » est cochée.

- Travailleur qui a été à moins de 2 mètres d'un cas COVID-19 confirmé ou suspect, pendant plus de 15 minutes cumulatifs par période de 24 heures dans les 48 heures avant le début des symptômes (ou avant le test de dépistage si aucun symptôme) jusqu'au départ en isolement du cas confirmé ou suspect et qu'il n'y avait pas de protection.
- Travailleur qui a fait du covoiturage avec un cas COVID-19 confirmé ou suspect (voitures personnelles, taxi, navette ou autobus) pendant la période de contagiosité (dans les 48 dernières heures avant le début des symptômes, ou avant le test de dépistage si aucun symptôme, jusqu'au départ en isolement du travailleur symptomatique), si assis à moins de 2 mètres les uns des autres pour une durée de plus de 15 minutes cumulatives et qu'il n'y avait pas de protection.

Note : Le couvre-visage (masque artisanal) n'est pas un équipement de protection individuel et n'est donc pas considéré comme une protection. La visière portée seule (sans masque médical de qualité) n'est pas une protection suffisante.

** Cas suspect :

Bloc 2 (questions 4 à 9) : personne représentant un cas suspect lorsqu'elle possède **un symptôme** parmi le deuxième bloc du questionnaire.

Bloc 3 (questions 10 à 16) : personne représentant un cas suspect lorsqu'elle possède **deux symptômes** parmi le troisième bloc du questionnaire.

Symptômes

Fièvre : Une fièvre intermittente, c'est-à-dire, qui part et revient, répond également à ce critère. Une mesure unique de la température égale ou supérieure à 38.1° C prise par la bouche répond également à ce critère.

Toux : De rares personnes, par exemple les fumeurs chroniques, peuvent présenter de la toux sur une base régulière. Une toux habituelle ne répond pas à ce critère, mais toute modification de la toux, par exemple son augmentation en fréquence ou l'apparition de crachats, répond à ce critère.

Difficulté à respirer : Certaines personnes, par exemple les asthmatiques, peuvent avoir des raisons propres à leur condition et non liées à la COVID-19 qui expliquent leurs difficultés à respirer. Toute difficulté à respirer autre que celles qui ont des causes évidentes autres répond à ce critère.

Perte soudaine de l'odorat ou du goût : Une perte d'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte du goût répond à ce critère qu'elle soit isolée ou combinée à d'autres symptômes.

PRÉVENTION DES INFECTIONS

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (ÉPI)

Pour certains pathogènes, les ÉPI peuvent être augmentés et la procédure revue.

ÉTAPES POUR METTRE LES ÉPI

PRÉPARATION

- S'assurer que les ÉPI sont sans défauts et de la bonne taille.
- Enlever les bijoux, attacher les cheveux longs.

PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS



1 BLOUSE

- Enfiler la blouse, l'attacher au cou et à la taille.



2 MASQUE OU **APR**

- Placer un masque ou un masque avec visière sur le visage en couvrant le nez et le menton, et l'attacher.



- Modeler la pince nasale à la forme du nez.



- Prendre un appareil de protection respiratoire (APR) dans le creux de la main en laissant pendre les courroies.
- Placer l'APR pour couvrir le menton et le nez.
- Passer la courroie supérieure et la placer sur le dessus de la tête; passer la courroie inférieure et la placer autour du cou, sous les cheveux.
- S'il y a une pince nasale, la modeler à la forme du nez et vérifier l'étanchéité de l'APR.






3 PROTECTION OCULAIRE

- Mettre les lunettes ou la visière.




4 GANTS

- Mettre les gants, couvrir les poignets de la blouse.



ÉTAPES POUR RETIRER LES ÉPI

1 GANTS

- Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au haut de la paume.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même.
- Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.
- Glisser l'index et le majeur nus sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même. L'écarter pour que le premier gant entre dedans. Puis jeter les gants dans le contenant approprié.







PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

2 BLOUSE

- Détacher la blouse sans se contaminer.
- Saisir la base des attaches du cou et ramener la blouse vers l'avant.
- Saisir l'intérieur de la manche opposée, la faire glisser sans la retourner pour dégager la main.
- Avec la main dégagée, procéder de la même façon pour retirer l'autre manche.
- Rouler la blouse en boule en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.





PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

3 PROTECTION OCULAIRE

- Pour retirer les lunettes ou la visière, manipuler l'équipement par les côtés ou l'arrière et en évitant de toucher le devant. Jeter dans le contenant approprié.




4 MASQUE OU **APR**

- Pour retirer le masque, détacher les attaches du bas et celles du haut (ou saisir les élastiques).
- Tirer le masque vers l'avant à l'aide des attaches en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS ET SORTIR DE LA PIÈCE

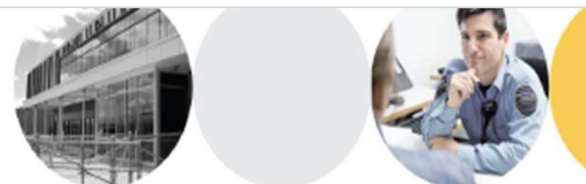
- Pour retirer l'APR, pencher la tête légèrement vers l'avant, passer la courroie inférieure par-dessous la tête puis la courroie supérieure en évitant de toucher le filtre.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

ASSTSA  ASSOCIATION PARTIRTE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU SECTEUR D'ÉPIQUE SOCIÉTÉ 8883683-CC-CR

Aide-mémoire utilisation masque de type N95



Rappels :

- Le masque de type N95 doit être porté obligatoirement en **zone chaude**;
- Pour assurer l'efficacité du masque, la **barbe doit être rasée de près**;
- Une mesure temporaire et sécuritaire est toujours en place : le port du masque de procédure répondant à la norme ASTM niveau 2.

Utilisation :

- **Se laver les mains** avant et après l'utilisation;
- **Inspecter** le masque avant son utilisation;
- **Enfiler** le masque selon la méthode appropriée (Capsule vidéo et aide-mémoire : <https://www.int.msp.gouv.qc.ca/index.php?id=5556>);
- **Vérifier** l'étanchéité du masque N95 en respectant l'ordre ci-bas:
 - Pression négative : **Inspirer** à quelques reprises. Si le masque **s'affaisse** légèrement et qu'aucune fuite d'air n'est détectée, le masque est étanche.
 - Pression positive : **Expirer** à quelques reprises. Si le masque **gonfle** légèrement et qu'aucune fuite d'air n'est détectée, le masque est étanche.

Si vous détectez des fuites d'air autour du nez, du menton ou des joues:

- a) Repositionner le masque;
- b) Repositionner les courroies;
- c) Remodeler la bande/pince nasale.

Tant qu'il y a des fuites d'air, ne pas entrer dans la zone chaude avec le masque de type N95. Le port du masque de procédure répondant à la norme ASTM niveau 2 est une alternative temporaire et sécuritaire.

- **Changer** le masque de type N95 s'il est humide, endommagé, contaminé ou lorsqu'il n'est plus étanche sur le visage;
- Après utilisation, **retirer et jeter** le masque N95 selon la méthode sécuritaire en évitant de toucher à la partie contaminée du masque. Bien se laver les mains suite au retrait du masque.

Procédures pour mettre et enlever le masque N95



Pour mettre le masque



1. Placer le masque N95 dans le creux de la main. Laisser pendre les courroies librement (pour les modèles type coquille)



2. Placer le masque N95 sous le menton en dirigeant la bande nasale de façon à recouvrir le nez.



3. Passer la courroie supérieure par-dessus la tête et la placer au-dessus des oreilles.



4. Passer la courroie inférieure par-dessus la tête et la placer autour du cou, sous les oreilles et sous les cheveux.



5. Les courroies ne doivent pas être croisées ni tournées sur elles-mêmes. Ne jamais raccourcir les courroies en tirant sur celles-ci au niveau de l'attache.



6. Si le modèle de masque est doté d'une pince nasale métallique, placer l'index et le majeur des deux mains en haut de la pince. Modeler la section nasale à la forme du nez.

COMM 19_408_01 Modifié le 9 avril 2020

Test d'étanchéité à pression négative



1. Placer les mains sur le masque N95 sans l'écraser.
2. Inhaler profondément pendant quelques secondes pour créer un vide.



3. Si l'essai est effectué correctement et que l'étanchéité est bonne, le masque N95 devrait s'affaisser légèrement sur le visage.
4. Sinon, repositionner le masque N95 et reprendre l'essai. **Au besoin, effectuer plusieurs inhalations.**

Test d'étanchéité à pression positive (à faire après le test à pression négative)



1. Souffler de l'air dans le masque N95.
2. Si l'étanchéité est bonne, le N95 bombera légèrement. Sinon, cela signifie que l'air s'échappe.
3. Repositionner le masque N95 et reprendre l'essai. **Au besoin, souffler à plusieurs reprises.**

ATTENTION

Si le résultat à l'un de ces deux tests n'est pas concluant, ne pas entrer dans une zone où le port du masque N95 est requis. Aviser votre supérieure de la situation.

Pour enlever le masque



1. Éviter de toucher au filtre du masque N95 après son utilisation.



2. Passer la courroie inférieure par-dessus la tête et la tenir avec la main.



3. Avec l'autre main, passer la courroie supérieure par-dessus la tête.



4. Éviter de secouer le masque et en disposer selon la procédure recommandée.

ANNEXE 5

COVID-19 – Procédure de travail sécuritaire en matière de santé et sécurité au travail – Utilisation et désinfection des masques à gaz

Contexte d'utilisation

Une protection respiratoire contre une **transmission aérienne, soit le port d'un masque N95**, pourrait être demandée en milieux de soins lorsque la COVID-19 se présente sous forme d'aérosols, par exemple en présence de :

- Soins générant des aérosols (intubation, trachéotomie, ventilation manuelle, bronchoscopie) ;
- Critères de sévérité qui seront évalués par le personnel soignant.

Lors d'une présence dans un milieu de soins (hôpital ou autres) il est possible que le personnel des soins de santé vous demande de porter un masque N95. Vous devrez alors porter le masque à gaz muni de filtre à particule P100 que vous aurez en votre possession, et ce, **seulement lorsque requis par le personnel soignant**.

Pour connaître les modalités d'utilisation référez-vous à la *Procédure lors des permissions de sortir pour motif médical – COVID-19* émise par la DGA-S

Rappel

- Procédez à l'**inspection** de votre masque avant le départ, selon la procédure suivante :
 - S'assurer que vous avez la **bonne taille** de masque (petit, moyen ou grand) ;
 - **Vérifier les sangles** pour s'assurer qu'elles sont complètement étendues, intactes, exemptes de fissures et qu'elles ont gardé leur élasticité ;
 - **Vérifier l'élément facial** pour déceler la présence de saletés, de fentes, de trous et de fissures. S'assurer que le caoutchouc n'a pas été déformé lors de l'entreposage et qu'il a conservé sa souplesse ;
 - **Vérifier les valves d'inhalation et d'exhalation** pour déceler la présence de fissures, de bris et de déchirures ;
 - En cas d'anomalies détectées, utiliser un autre masque et produire un rapport d'intervenant afin d'en informer votre supérieur immédiat.
- Faites un **test d'étanchéité**, selon les procédures habituelles, avant le départ et lorsque vous enfilerez votre masque afin de vous assurer qu'il est bien installé :
 - **Placer les paumes de la main** sur les bouches d'entrée de la cartouche afin de les recouvrir complètement ;
 - **Inhaler** lentement pour que l'élément facial se plaque contre le visage ;
 - **Retenir sa respiration** pendant 10 secondes.

Si le **masque est bien étanche**, l'élément facial devrait demeurer plaqué contre le visage pendant l'arrêt de la respiration.

Vous pouvez entrer.

Si le **masque ne demeure pas plaqué au visage**, c'est qu'il y a une **fuite** d'air :

- Vérifier si le masque recouvre bien le visage ;

- Vérifier si la fuite d'air n'est pas causée par les cheveux ;
- Resserrer les sangles au besoin. Faire une nouvelle vérification.

IMPORTANT : Ne pas entrer dans un milieu contaminé tant que le masque n'est pas **entièrement étanche**.

Procédure de nettoyage et de désinfection de la pièce faciale

1) Avant le départ :

- Placer des **lingettes désinfectantes dans un sac qui se referme hermétiquement (de type ziploc)** afin de les transporter dans le sac de transport ;
- Si les **lingettes ne sont pas disponibles**, s'assurer d'avoir un **désinfectant virucide** et des serviettes de papier jetables dans votre sac de transport.

2) À l'établissement de soins :

- Retirer le masque **dans la zone propre avec des gants propres**.
- **Désinfectez** le masque avant de le replacer dans votre sac de transport :
 - Utiliser des **lingettes désinfectantes** ;
 - ou
 - Vaporiser un **désinfectant virucide** et essuyer avec des serviettes de papier jetable.

Dans tous les cas **s'assurer de respecter le temps de contact** recommandé par le fabricant du produit.

- **Ne pas vaporiser sur le filtre à l'intérieur de la cartouche**, ceci pourrait en réduire l'efficacité.

Remplacez le masque **dans son contenant de transport (sac de papier ou de plastique non hermétique jetable)**.

- **Se laver les mains** pendant 20 secondes avec de l'eau et du savon. Si non disponible utilisez une solution hydro-alcoolique.

3) De retour à l'établissement de détention :

- **Retirer les boîtiers filtrants** et les mettre de côté sur un papier jetable ou un linge ;
- Placer le masque dans le cabinet à ozone ;
- **Conserver dans un contenant propre** non hermétique pour ne pas conserver l'humidité.

4) Procédure de nettoyage des boîtiers des filtres à particules :

- Reprendre les cartouches ;
- **Frotter doucement les surfaces externes du boîtier** de la cartouche avec un linge ou une lingette imbibée d'un désinfectant virucide approuvé ;
- S'assurer de respecter le temps de contact recommandé par le fabricant du produit ;

- Porter une attention particulière pour que **les liquides n'entrent pas en contact avec le filtre à l'intérieur du boîtier**, car ceci pourrait affecter l'efficacité de filtration ;
- **Assécher** avec un linge propre ou simplement à l'air dans un endroit propre ;
- **Conserver dans un contenant propre** non hermétique séparément du masque ;
- **Se laver les mains pendant 20 secondes** avec de l'eau et du savon. Si non disponible, utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- **Nettoyer les surfaces** où les pièces de l'équipement de protection pourraient avoir été déposées.

Important : Éviter de toucher au médium filtrant. Si par inadvertance un contact a lieu avec le médium filtrant, **se laver les mains** avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.

Remplacement des boîtiers filtrant

- Les boîtiers filtrants **peuvent être réutilisés** ;
- Après utilisation, prévoir un **délai minimal de 5 jours** avant de les réutiliser de nouveau ;
- Remplacer les boîtiers filtrant **après 2 heures d'utilisation réelle**. Ne compter que le temps pour lequel le boîtier filtrant est utilisé par une personne et non le temps qu'il se trouve dans le sac de transport ;
- Afin d'assurer un suivi de l'utilisation des boîtiers, **un registre** devra être tenu.

Il est à noter que le temps d'utilisation de 2 heures est une mesure de précaution. Des essais sont en cours par l'IRSST afin de déterminer un délai de remplacement. Il est probable que le temps d'utilisation permis soit modifié à la hausse à la suite de la publication des résultats de l'étude, auquel cas la procédure sera modifiée en conséquence.

Soyez assuré que si la situation évoluait et nécessitait des mesures différentes vous en serez informés dans les plus brefs délais par le service de la santé et sécurité du Ministère.

Pour toutes questions en matière de santé et sécurité au travail en lien avec la présente procédure de travail sécuritaire, n'hésitez pas à faire appel au service de la santé et sécurité du Ministère via la boîte Info-Covid-19@msp.gouv.qc.ca.

ANNEXE 6

COVID-19 – Procédure de travail sécuritaire – Utilisation et désinfection des masques à gaz en établissement de détention

Destinataire : Direction générale des services correctionnels

Contextes d'utilisation

Cette procédure s'applique lors de l'utilisation du masque à gaz en établissement de détention. Si le masque est utilisé dans un établissement de soins, consulter la procédure *COVID-19 – Procédure de travail sécuritaire – Utilisation et désinfection des masques à gaz* du 29 avril 2020.

Inspection avant l'utilisation en établissement de détention

1. **Procédez à l'inspection** de votre masque avant l'utilisation, selon la procédure suivante :
 - S'assurer que vous avez la **bonne taille** de masque (petit, moyen ou grand) ;
 - **Vérifier les sangles** pour s'assurer qu'elles sont complètement étendues, intactes, exemptes de fissures et qu'elles ont gardé leur élasticité ;
 - **Vérifier l'élément facial** pour déceler la présence de saletés, de fentes, de trous et de fissures. S'assurer que le caoutchouc n'a pas été déformé lors de l'entreposage et qu'il a conservé sa souplesse ;
 - **Vérifier les valves d'inhalation et d'exhalation** pour déceler la présence de fissures, de bris et de déchirures ;
 - En cas d'anomalies détectées, utiliser un autre masque et produire un rapport d'intervenant afin d'en informer votre supérieur immédiat.
2. **Faites un test d'étanchéité**, selon les procédures habituelles, lorsque vous enfilerez votre masque afin de vous assurer qu'il est bien installé :
 - **Placer les paumes de la main** sur les bouches d'entrée de la cartouche afin de les recouvrir complètement ;
 - **Inhaler** lentement pour que l'élément facial se plaque contre le visage ;
 - **Retenir sa respiration** pendant 10 secondes.

Si le **masque est bien étanche**, l'élément facial devrait demeurer plaqué contre le visage pendant l'arrêt de la respiration.

Vous pouvez entrer :

Si le **masque ne demeure pas plaqué au visage**, c'est qu'il y a une **fuite d'air** :

- Vérifier si le masque recouvre bien le visage ;
- Vérifier si la fuite d'air n'est pas causée par les cheveux ;
- Resserrer les sangles au besoin ;
- Faire une nouvelle vérification.

IMPORTANT : Ne pas entrer dans un milieu contaminé tant que le masque n'est pas entièrement étanche.

A - Procédure de nettoyage et de désinfection de la pièce faciale

1. Retirer le masque **dans la zone propre avec des gants propres** ;
2. **Désinfectez** le masque :
 - Utiliser des **lingettes désinfectantes** ou ;
 - Vaporiser un **désinfectant virucide** et essuyer avec des serviettes de papier jetable ;
 - Dans tous les cas **s'assurer de respecter le temps de contact** recommandé par le fabricant du produit ;
 - **Ne pas vaporiser sur le filtre à l'intérieur de la cartouche**, ceci pourrait en réduire l'efficacité ;
 - **Se laver les mains** pendant 20 secondes avec de l'eau et du savon. Si non disponible utilisez une solution hydro-alcoolique.
3. **Retirer les boîtiers filtrants** et les mettre de côté sur un papier jetable ou un linge ;
4. Placer le masque dans le **cabinet à ozone** ;
5. **Conserver le masque dans un contenant propre** non hermétique pour ne pas conserver l'humidité.

B - Procédure de nettoyage des boîtiers des filtres à particules

1. Reprendre les cartouches ;
2. **Frotter doucement les surfaces externes du boîtier** de la cartouche avec un linge ou une lingette imbibée d'un désinfectant virucide approuvé ;
3. S'assurer de respecter le temps de contact recommandé par le fabricant du produit ;
4. Porter une attention particulière pour que **les liquides n'entrent pas en contact avec le filtre à l'intérieur du boîtier**, car ceci pourrait affecter l'efficacité de filtration ;
5. **Assécher** avec un linge propre ou simplement à l'air dans un endroit propre ;
6. **Conserver dans un contenant propre** non hermétique séparément du masque ;
7. **Se laver les mains pendant 20 secondes** avec de l'eau et du savon. Si non disponible, utilisez une solution hydro-alcoolique ;
8. **Nettoyer les surfaces** où les pièces de l'équipement de protection pourraient avoir été déposées.

Important : Éviter de toucher au médium filtrant. Si par inadvertance un contact a lieu avec le médium filtrant, **se laver les mains** avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.

C - Remplacement des boîtiers filtrants

- Les boîtiers filtrants **peuvent être réutilisés** ;
- Après utilisation, prévoir un **délai minimal de 5 jours** avant de les réutiliser de nouveau ;
- Remplacer les boîtiers filtrant **après 2 heures d'utilisation réelle**. Ne compter que le temps pour lequel le boîtier filtrant est utilisé par une personne et non le temps qu'il se trouve dans le sac de transport ;
- Afin d'assurer un suivi de l'utilisation des boîtiers, **un registre** devra être tenu.

Il est à noter que le temps d'utilisation de 2 heures est une mesure de précaution. Des essais sont en cours par l'IRSST afin de déterminer un délai de remplacement. Il est probable que le temps d'utilisation permis soit modifié à la hausse à la suite de la publication des résultats de l'étude, auquel cas la procédure sera modifiée en conséquence.

Soyez assuré que si la situation évoluait et nécessitait des mesures différentes vous en serez informés dans les plus brefs délais par le service de la santé et sécurité du Ministère.

Pour toutes questions en matière de santé et sécurité au travail en lien avec la présente procédure de travail sécuritaire, n'hésitez pas à faire appel au service de la santé et sécurité du Ministère via la boîte Info-Covid-19@msp.gouv.qc.ca.

Bonnes pratiques pour améliorer le confort du masque médical

Le port prolongé du masque médical de qualité peut amener, chez certaines personnes, un inconfort ou des réactions cutanées. Voici donc quelques recommandations ayant pour but d'améliorer le confort et atténuer les problématiques engendrées par le port du masque médical de qualité. Ces recommandations sont complémentaires aux directives déjà émises concernant le port du masque médical de qualité dans le Recueil des mesures de prévention COVID-19.

En prévention :

- Nettoyer le visage avant et après le port du masque. Éviter d'utiliser de l'eau trop chaude ou des produits nettoyants parfumés.
- Utiliser une crème hydratante non parfumée.
- Éviter d'utiliser des cosmétiques, crèmes ou lotions pouvant bloquer les pores de la peau (ex. : du fond de teint) avec le port du masque.
- Pour les peaux sensibles, il est recommandé d'utiliser une crème à base de polymère d'acrylate et/ou de diméticone (durabilité plus longue).
- Attendre au moins 30 minutes après avoir appliqué ces produits hydratants avant d'utiliser un masque.
- S'assurer que les mains soient toujours propres et sèches avant d'enfiler le masque.
- S'assurer que le masque de procédure est bien ajusté. Si les élastiques sont trop grands, il est possible de les raccourcir en faisant des nœuds.
- Lors du retrait du masque, essuyer/éponger délicatement la peau, avec un papier mouchoir ou une serviette pour éliminer la transpiration.
- Favoriser la respiration par le nez (bouche fermée) lors du port du masque. Celle-ci génère moins de chaleur et d'humidité qui seront retenues dans le masque.
- Changer le masque lorsqu'il devient humide à cause de la respiration ou de la sueur ou qu'il est autrement souillé. Vous référer à votre gestionnaire si vous avez besoin de plus de masques que le nombre fourni par quart de travail.

- Prendre des « pauses-masque » lorsque possible durant le quart de travail. C'est-à-dire lorsque vous êtes seul dans une pièce fermée afin de respecter l'orientation sur le port du masque médical de qualité obligatoire en tout temps à l'intérieur considérant la présence de variants).
- S'assurer que les mains soient toujours propres et sèches avant de retirer et remettre le masque, toujours en manipulant par les attaches qui vont derrière les oreilles et en le repliant correctement tel que mentionné au Recueil des mesures de prévention COVID-19.

En présence de lésions superficielles ou mineures :

- Poursuivre les mesures de prévention recommandées ci-haut.
- Éviter de toucher, masser ou frictionner les zones d'irritation ou de rougeur.
- Au besoin, appliquer un protecteur cutané liquide sans alcool (ex. : Brava Animation Barrier Spray ou 3M Cavilon Film) aux régions les plus en contact avec le masque.
- Au besoin, utiliser des bandes adhésives à base de silicone (ex. : Mepitac) ou des pansements hydrocolloïdaux / mousse hydrocellulaire (ex. : Duoderm® extra mince ou Comfeel® Plus de Coloplast™ ou Mepilex Lite® ou Allevyn™) pour éviter le frottement du masque directement sur la peau.

Si aggravation ou réaction allergique, aviser votre gestionnaire sans tarder. Il pourra vous proposer d'autres options.

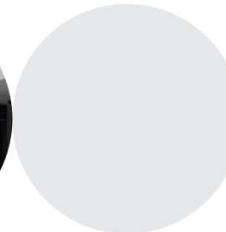


Ministère
de la Sécurité
publique



Projet application des mesures de prévention

Mise en contexte



- Un plan d'action concernant l'application des mesures de prévention a été présenté en date du 8 mars dernier.
- Dans le cadre de ce plan, une refonte des mesures de prévention et des fiches de suivi et contrôle étaient prévue.
- Des nouveaux documents ont été produits par l'équipe de SST du MSP.

Plan d'action (Axe 2)



Quantité importante d'information diffusée de manière non optimale, considérant l'accès restreint à un poste informatique, et pas toujours parfaitement arrimé à la réalité opérationnelle.	Poursuivre la mise à jour des mesures de prévention en respect des recommandations de l'INSPQ, tout en simplifiant l'information et les outils proposés.	Poursuivre la mise à jour des mesures de prévention en les intégrant dans le but de simplifier l'information qui s'y retrouve. Consulter le syndicat pour commentaires avant diffusion.	Équipe SST Équipe SST	2021-03-15 (En cours) 2021-03-18	
	Rendre la diffusion des mesures de prévention plus efficace.	Regrouper les mesures de prévention dans un endroit prédéterminé et supporté par des affiches résumant l'information afin d'éviter la confusion et l'envoi de nombreux courriels. Présenter aux responsables locaux et aux membres de CSS les mesures de prévention COVID et les futures mises à jour par rencontres team.	Équipe SST Équipe SST + SAPSCQ	2021-03-15 (En cours) 2021-03-15	
	Manque d'information sur le processus et la démarche de suivi et contrôle.	Former et supporter les représentants de l'employeur dans l'application des mesures de suivi-contrôle.	Présentation de la démarche à la partie employeur (co-président et membre employeur, responsable local, direction)	Équipe SST	2021-03-05 (+/- 11-12 mars)
			Contacter les membres des CSS afin de faire des suivis de l'application des mesures. S'assurer que les CSS analysent les fiches reçues et effectuent des recommandations à la direction.	Équipe SST + SAPSCQ Équipe SST + SAPSCQ	2021-03-08 (En cours - continu) 2021-03-19 (+/- 11-12 mars) + Suivi après formation

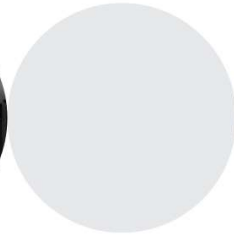


Objectif de la rencontre

- Présenter les nouveaux documents
 - *Recueil des mesures de prévention.*
 - *Aide-mémoires.*
 - *Suivi & contrôle.*
 - Nouveautés
 - Rappels des responsabilités
- Répondre aux questions et recueillir les commentaires.



Recueil des mesures de prévention



2 sections :

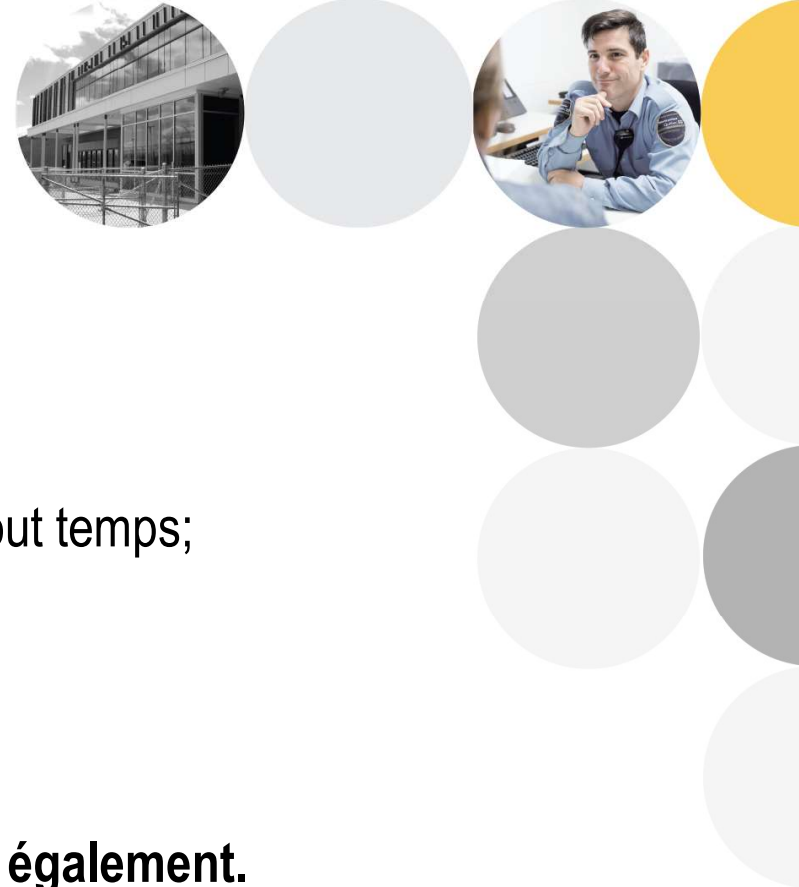
1. Informations générales et applicables en tout temps;
2. Mesures de prévention spécifiques à certaines situations.

Recueil des mesures de prévention (suite)

Nouveautés :

- Mode de transmission par aérosols;
- Port du masque médical de qualité (masque de procédure) en tout temps;
- Barrière physique;
- Contrôle des entrées (triage).

Mise à jour et validation de toutes les mesures déjà instaurées également.



Aide-mémoire mesures de prévention

- Principaux moyens de prévention;
- Désinfection;
- Distanciation physique;
- Utilisation des ÉPI;
- Période de pause et repas;
- Vêtements, uniformes et utilisation des vestiaires.

Votre  gouvernement

MESURES DE PRÉVENTION

Principaux moyens de prévention

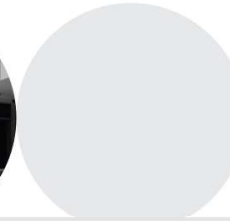
La prévention, c'est l'affaire de **toutes et tous.**

- Rester à la maison en présence de symptômes suggestifs de la COVID-19.
- Se laver les mains fréquemment.
- Maintenir une distance de 2 mètres avec quiconque.
- Porter le masque de médical de qualité (masque de procédure) correctement.
- Porter les EPI requis selon l'identification des secteurs.
- Désinfecter les surfaces fréquemment touchées.

Référez-vous au document *Mesures de prévention COVID-19* pour les procédures détaillées

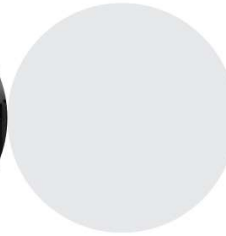
 info-covid-19@msp.gouv.qc.ca

Sécurité publique 
Québec



Suivi-Contrôle

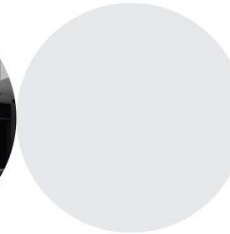
Fiches de Suivi-Contrôle



- **RAPPEL**
 - But : vérifier l'application des mesures de prévention.
 - Reprennent les différentes composantes des mesures de prévention.
- **Nouveautés :**
 - Questionnaire simplifié;
 - Ajout de la fiche pour l'utilisation des fourgons et véhicules de patrouille;
 - Moyens de prévention généraux rassemblés dans 1 seule page.

Explications des documents

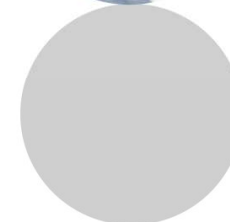
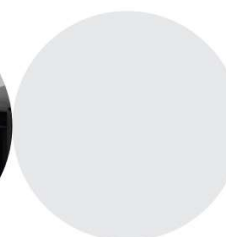
Fiches de Suivi-Contrôle (suite)



Ministère de la Sécurité publique Québec <small>Direction de la santé, du développement des personnes et de l'organisation</small>		Suivi et contrôle des mesures de prévention - Pause et repas		
Mesures	Bien respecté / Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Les salles sont réaménagées afin de respecter la distanciation physique.				
2. Des indications sont affichées (limite du nombre de personnes, ne pas utiliser, mesures de prévention, etc.).				
3. Les ASC portent le masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 dès qu'ils circulent, se relèvent et/ou qu'ils ont terminé de manger.				
4. Les produits nécessaires à l'hygiène des mains sont présents à l'entrée, sur les tables et aux endroits stratégiques en quantité suffisante.				
5. Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.				
6. Les fiches de désinfection sont remplies et la désinfection effectuée.				

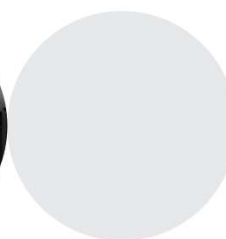
Notez bien

Fiches de de suivi-contrôle (suite)



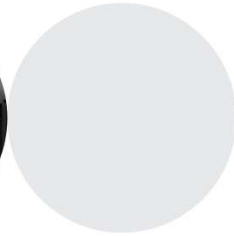
Si certaines situations ou mesures de prévention présentées dans les fiches ne sont pas applicables à votre réalité locale, spécifier dans la section «*Commentaires*».

Résumé des différentes étapes



- Prendre connaissance du recueil des mesures de prévention COVID-19.
- Installer les diverses affiches, mesures de prévention et aide-mémoires aux endroits appropriés (lien pour les affiches: <https://bit.ly/31aUd0C>).
- Effectuer des tournées suivi & contrôle.
- Faire des recommandations.
- S'assurer que des correctifs ont été apportés.

Mise à jour



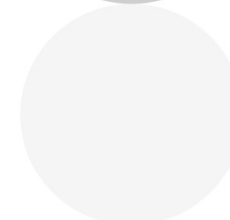
Nous voulons vous entendre sur une méthode de transmission des documents lorsque des mises à jour auront lieu.

- Envoi du cartable complet?
- Envoi de la section modifiée seulement?
- Rencontre TEAMS?

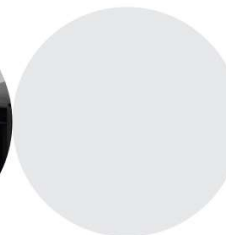
Rappel



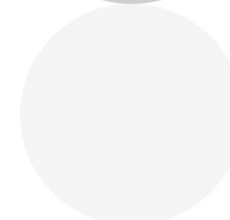
Passez par la boîte **Info-Covid-19** si vous avez des questions en lien avec tout ce qui touche la COVID-19!



Questions & commentaires

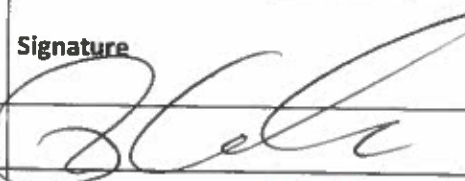


Veillez prendre note que la démarche préventive est évolutive et sera adaptée en fonction de vos commentaires et suggestions dans le but de répondre aux réalités locales.



Mesures de prévention – Période de pause et de repas				
Mesures	oui	A améliorer	non	Commentaires /suivi à faire/correctifs apportés (ex. : rappel, affichage, etc.)
<p>Les mesures de prévention et les affiches suivantes sont installées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de prévention – Période de pause et de repas - Affiches : Les affiches permettant un rappel des bonnes pratiques sur la distanciation physique (2 mètres), la désinfection et l'hygiène des mains sont présentes. 	✓			
<p>Le lavage des mains est respecté par tous les travailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant d'entrer dans la cafétéria ; - Avant/après l'utilisation des équipements disponibles ; - Avant de manger, après avoir mangé ; - En quittant la cafétéria. 	✓			
<p>Les ASC retirent leur masque de procédure de manière sécuritaire afin de prendre leur repas. (revoir les capsules vidéo disponibles dans l'intranet concernant les méthodes sécuritaires pour enfiler et retirer les ÉPI, au besoin)</p>		✓		pas toujours de la bonne façon
Aucun échange de vaisselle n'est effectué avant un lavage préalable.	✓			
Les ustensiles sont remis par le personnel de cuisine ou une mesure permettant d'éviter leur manipulation par plusieurs personnes est en place.	✓			
Des équipes stables sont privilégiées pour la prise des repas.	✓			
Si le repas est pris en dehors des lieux de travail, les règles de distanciation physique sont rappelées.	✓			
Aménagement des lieux				
La distanciation physique de 2 mètres est respectée entre les collègues en tout temps dans les salles de pause et de repas.	✓			


Les chaises sont disposées de manière à maintenir le 2 mètres entre les travailleurs dans les salles de pause et de repas.	✓			
Des indications visuelles favorisant la distanciation physique sont en place (marquages au sol, instauration de corridor de circulation à sens unique, etc.)	✓			
Les tables de services (bars à salade, buffets) sont toutes fermées.	✓			
Tous les objets non essentiels sont retirés des aires communes (revues, journaux, ect).	✓			
Désinfection				
Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingette), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles.	✓			
Les produits sont utilisés selon les recommandations : - du fabricant et inscrites sur l'étiquette du produit concernant la concentration, le temps de contact, le rinçage, etc. ; - de l'étiquette SIMDUT et de la fiche de données de sécurité concernant les équipements de protection nécessaires et les méthodes de travail sécuritaires.	✓			
Les contenants de produits désinfectants ainsi que le nettoyant habituel sont identifiés.	✓			
Les surfaces souillées sont nettoyées à l'aide du produit nettoyant habituel avant d'effectuer la désinfection.	✓			
La Fiche de suivi sur la désinfection est affichée et complétée après chaque période de repas.		✓		pas toujours complétée

Vérfié par					
Nom et prénom	Gestionnaire	Représentant à la prévention	Comité de santé et de sécurité	Signature	Date
Coufange Patrick		X	X		2021-02-17
Canuel Olivier	X		X	05 01791	2021-2-12

Lieu (ex. : console, guérite, bureau, salle de réunion, etc.) : _____

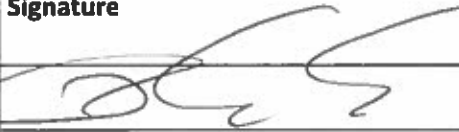
Mesures	oui	À améliorer	non	Commentaires /suivi à faire/correctifs apportés (ex. : rappel, affichage, etc.)
Distanciation physique				
Les mesures de prévention et les affiches suivantes sont installées : ▪ Mesures de prévention – Distanciation physique ▪ Affiches : Les affiches permettant un rappel des bonnes pratiques sur la distanciation physique (2 mètres) et l'hygiène des mains sont présentes.	✓			
Les contacts physiques entre collègues sont évités (poignée de main, accolade, etc.).	✓			
La distanciation physique de 2 mètres est maintenue entre les collègues.	✓			
Lorsque la distanciation physique de 2 mètres n'est pas possible entre les collègues, le masque de procédure est porté par tous les employés.		✓		dans certains cas dans les bureaux.
Les réunions de travail virtuelles sont privilégiées, lorsque possible.	✓			
Lorsqu'une rencontre en personne est nécessaire, une distance de 2 mètres est maintenue entre les participants.	✓			
Il n'y a pas de lieu où un nombre important de personnes se trouve dans un endroit restreint (file d'attente, vestiaire, salle d'armes, etc.).	✓			
Seulement le personnel requis pour les opérations se trouve dans les postes de contrôle et les guérites.		✓		
Les ASC respectent l'étiquette respiratoire (toussez dans leur coude ou dans un mouchoir) et se lavent les mains ensuite.	✓			
Il n'y a pas de partage de matériel, de fournitures de bureau et d'équipements entre collègues sans désinfection au préalable.		✓		téléphone, crayon etc.
Les employés n'apportent pas d'objets personnels sur les lieux de travail.	✓			
Aménagement des lieux				
L'aménagement des lieux permet une distance de 2 mètres entre les personnes.	✓			
La capacité des salles a été évaluée et une affiche indiquant la nouvelle capacité maximale est présente pour chaque salle. Les chaises ont été distancées ou retirées afin d'assurer une distance de 2 mètres entre les personnes.		✓		beaucoup d'affiche on dispose.

Lorsque la distanciation physique ne peut être respectée, des mesures physiques ont été installées afin d'assurer une distanciation de 2 mètres (marquages au sol, ajout de barrières physiques, instauration de corridor de circulation à sens unique, etc.).	✓			
Des marques au sol indiquant la distance à respecter sont présentes aux endroits souvent sollicités (photocopieur, poste d'accueil, poste de sécurité, etc.).	✓			
Équipements de protection individuelle (ÉPI)				
Les ASC portent le masque de procédure de manière sécuritaire en tout temps pour les tâches où il est impossible de maintenir une distance physique de 2 mètres avec les collègues.		✓		a améliorer dans les bureaux.
En tout temps, les ASC portent l'ÉPI nécessaire lors de l'exécution de leurs tâches, et ce, conformément à la <i>Procédure de travail sécuritaire - Utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI)</i> . Veuillez vous référer au <i>Tableau synthèse</i> pour les ÉPI nécessaires dans les différentes zones.	✓			
Désinfection				
Les mesures de prévention et les affiches suivantes sont installées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures de prévention – Désinfection ▪ Affiches : Les affiches permettant un rappel des bonnes pratiques en matière de désinfection sont présentes. 	✓			
Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingette), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles.	✓			
Les produits sont utilisés selon les recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - du fabricant et inscrites sur l'étiquette du produit concernant la concentration, le temps de contact, le rinçage, etc. ; - de l'étiquette SIMDUT et de la fiche de données de sécurité concernant les équipements de protection nécessaires et les méthodes de travail sécuritaires. 			✓	Le comité fait la demande d'avoir les lingettes comme
Les contenants de produits désinfectants ainsi que le nettoyant habituel sont identifiés.	✓			
Les surfaces souillées sont nettoyées à l'aide du produit nettoyant habituel avant d'effectuer la désinfection.	✓			
La <i>Fiche de suivi sur la désinfection</i> est affichée et complétée à chaque quart de travail ou lorsque requis.			✓	Seront effectués bientôt.

Vérfié par					
Nom et prénom	Gestionnaire	Représentant à la prévention	Comité de santé et de sécurité	Signature	Date
Couffon Patrick		X	X		2021-02-12
Cannuel Olivier	X		X	050791	2021-02-12

Procédure de travail sécuritaire – Utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI)				
Mesures	oui	A améliorer	non	Commentaires /suivi à faire/correctifs apportés (ex. : rappel, affichage, etc.)
<p>Les procédures de travail et les affiches suivantes sont installées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Procédure de travail sécuritaire – Utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI)</i> ▪ <i>Méthodologie applicable au port du couvre-tout biologique</i> ▪ <i>Désinfection des masques à gaz en ED</i> ▪ <i>Affiches : Les affiches permettant un rappel des bonnes pratiques sur l'hygiène des mains sont présentes.</i> ▪ <i>Affiches : Les affiches permettant un rappel des bonnes pratiques sur l'utilisation des équipements de protection individuelle sont présentes.</i> 	✓			
Tous les ASC ont regardé les capsules vidéo disponibles dans l'intranet concernant les méthodes sécuritaires pour enfiler et retirer les ÉPI.		✓		difficile à trouver ???
Les ASC enfilent et retirent les ÉPI selon la méthode sécuritaire.		✓		
L'hygiène des mains est appliquée rigoureusement à chaque fois où cela est requis lors des différentes étapes d'enfilage et de retrait des ÉPI.		✓		
Des gants jetables sont portés par-dessus les gants de fouille lorsque ces derniers sont requis.	✓			
Les ÉPI jetables (gants, masques de procédure, blouses jetables, couvre-tout biologique, protections oculaires jetables) sont jetés directement à la poubelle après utilisation.	✓			
Les ÉPI réutilisables (blouses réutilisables, protections oculaires réutilisables, masque OC) sont désinfectés après chaque utilisation.	✓			
Le lavage des mains est effectué par tous les ASC après la désinfection des équipements de protection.	✓			
Les ÉPI à porter lors de sortie pour motif médical respectent les recommandations émises par la DGSC dans la <i>Procédure lors des permissions de sortir pour motif médical</i> .	✓			
Les ASC identifient l'ÉPI nécessaire pour réaliser une tâche ou pour entrer dans un secteur selon les différentes zones.		✓		Certain aubient les lunettes

Zone tampon : Transition / Admission				
Les ASC portent le masque de procédure en tout temps.		✓		
Les ASC portent la protection oculaire (lunettes ou visière) en tout temps en présence de PI.		✓		parfois ils ne les portent pas dans les bureaux. parfois il y a oubliés
Zone froide				
Les ASC portent le masque de procédure en tout temps.		✓		
Les ASC portent la protection oculaire (lunettes ou visière) en tout temps en présence de PI ou de visiteurs.		✓		il y a souvent des oubliés
Zone tiède (PI avec ou sans symptôme)				
Les ASC portent le masque de procédure en tout temps.		✓		
Les ASC portent la protection oculaire (lunettes ou visière) en tout temps en présence de PI.		✓		
Les ASC portent les gants de nitrile en tout temps en présence de PI.		✓		
Les ASC portent la blouse à manches longues en tout temps en présence de PI.		✓		
Zone chaude (PI COVID-19 positif)				
Les ASC portent le masque de procédure en tout temps.		✓		
Les ASC portent la <u>visière</u> en tout temps en présence de PI.		✓		
Les ASC portent les gants de nitrile en tout temps en présence de PI.		✓		
Les ASC portent la blouse à manches longues en tout temps en présence de PI.		✓		

Vérifié par					
Nom et prénom	Gestionnaire	Représentant à la prévention	Comité de santé et de sécurité	Signature	Date
Coulombe Patrick		X	X		2021-02-12
Canuel Olivier	X		X	008 01741	21-2-12

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Pause et repas

Mesures	Bien respecté / Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Les salles sont réaménagées afin de respecter la distanciation physique.	X			
2. Des indications sont affichées (limite du nombre de personnes, ne pas utiliser, mesures de prévention, etc.).	X			
3. Les ASC portent le masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 dès qu'ils circulent, se relèvent et/ou qu'ils ont terminé de manger.	X			
4. Les produits nécessaires à l'hygiène des mains sont présents à l'entrée, sur les tables et aux endroits stratégiques en quantité suffisante.	X			
5. Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyeur habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			
6. Les fiches de désinfection sont remplies et la désinfection effectuée.	X			

Vérfié par :				
Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
KOFFI DOUMON	X			2021/04/29
ROBIN DUFOUR	X			2021/04/29
AUDREY THIVERGE		X		2021/04/29
EVELYNE CREPEAU		X		2021/04/29

Lieu observé :

1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.		X		
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.		X		
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.		X		
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	X			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.		X		
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.			X	
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.		X		
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Lieu observé :

1. L'hygiène des mains est effectuée correctement lors des différentes étapes d'enfilage et de retrait des ÉPI.		X		IL RESTE UN CERTAIN TRAVAIL À FAIRE. LE PORT DES PROTECTIONS OCULAIRES NE FAIT PAS PARTIE DES MOEURS ET COUTUMES. LA SECONDE PARTIE NE S'APPLIQUE PAS PUISQUE NOUS N'AVONS JAMAIS EU DE CAS CONFIRMÉ.
2. Les ÉPI sont portés correctement par les travailleurs dans toutes les situations et les zones de travail.		X		
2.1 Zone Tampon : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.		X		
2.2 Zone froide : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.		X		
2.3 Zone tiède : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), protection oculaire, gants jetables et couvre-tout biologique/blouse portés en tout temps.	<hr/>			
2.4 Zone chaude : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), <u>visière</u> , gants jetables et couvre-tout biologique portés en tout temps.	<hr/>			
3. Les ÉPI jetables sont jetés directement à la poubelle et les réutilisables désinfectés après utilisation.	<hr/>			

1. Les salles sont réaménagées afin de respecter la distanciation physique.	X			
2. Des indications sont affichées (limite du nombre de personnes, ne pas utiliser, mesures de prévention, etc.).	X			
3. Les ASC portent le masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 dès qu'ils circulent, se relèvent et/ou qu'ils ont terminé de manger.	X			
4. Les produits nécessaires à l'hygiène des mains sont présents à l'entrée, sur les tables et aux endroits stratégiques en quantité suffisante.	X			NOUS AVONS PROPOSÉ AU RESPONSABLE DES CUISINES D'INSTALLER DES PRODUITS PRÊT DES MICRO-ONDES CONSIDÉRANT QUE PLUSIEURS PERSONNES LES UTILISERONT
5. Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			
6. Les fiches de désinfection sont remplies et la désinfection effectuée.	X			

1. Les travailleurs connaissent les bonnes pratiques (ventiler, désinfecter, conserver la même position dans le véhicule, etc.).		X	
2. Les ASC portent les ÉPI nécessaires selon la procédure et les directives de la DGSC.		X	
3. Aucune nourriture ni boisson ne sont consommées dans les véhicules. Lors des transports de longue durée, les ASC connaissent les bonnes pratiques (ouvrir les fenêtres, manger un à la fois, etc.).		X	
4. Les solutions de nettoyage/désinfection sont retirées des véhicules après utilisation.			X
5. Le véhicule est décontaminé à la suite du transport d'un cas suspect ou confirmé COVID-19.			
6. En attente de décontamination, le véhicule n'est pas utilisé et identifié en quarantaine.			
7. Les fiches de désinfection sont remplies.			X

Toutes les informations sur les bonnes pratiques et le port des ÉPI ont été fournies aux employés, c'est dans la mise en application qu'il y a certains ratés.

→ Non applicable aucun cas jusqu'à présent.

Il faudrait une affiche de rappel.

TOURNÉE PARITAIRE SUIVI ET CONTRÔLE DES MESURES DE PRÉVENTION

TENUE LE 20 AVRIL 2021

Présences :

Isabelle Dumais : Directrice des Services Administratifs

Sébastien Drolet : Représentant prévention

Le présent document fait référence à la grille de suivi et contrôle fournie par le MSP.

1. Contrôle des entrées des travailleurs :

- 1.1. Un formulaire d'auto-évaluation doit être rempli par tous les travailleurs entrant à l'établissement. ✓
- 1.2. Il serait pertinent d'informer d'avantage le personnel sur les actions à prendre en cas de développement des symptômes sur les lieux de travail.

2. Distanciation Physique :

- 2.1 Généralement la consigne est respectée mais impossible de dire qu'elle l'est dans son intégrité. Dans les cas où ce n'est pas possible, le port des ÉPI est majoritairement appliqué.
- 2.2. Rien à signaler.
- 2.3. Il y a encore du travail d'encadrement et de prévention à faire sur cet aspect.
- 2.4. Il n'y a pas d'affiches sur le nombre permis dans les espaces de travail partagées et assurément que ce moyen peut rejoindre certains individus qui se conformeront à cet indicateur.
- 2.5. Rien à signaler
- 2.6. Rien à signaler

3. Désinfection :

- 3.1. Il faudrait distribuer plus de produits le vendredi afin qu'il n'y ait pas de manque la fin de semaine. *Salle à déterminer + EPI en surplus*
- 3.2. Les employés sont plus ou moins informés sur le temps de contact des produits mais la Direction veut mettre sur tous les postes de travail des lingettes dont l'action est plus rapide.
- 3.3. Rien à signaler
- 3.4. Les solutions virucides pourraient être d'avantages identifiées de même que leur temps d'action.
- 3.5. Les fiches de désinfection ne sont pas remplies puisqu'elles n'ont jamais été distribuées. Il semble que cette pratique ne soit pas trop populaire dans les autres établissements de détention. En revanche, lors de cette tournée, nous avons remis à chaque hébergement une affiche rappelant les choses à désinfecter sur notre station de travail (clé, clavier, souris, chaise, téléphone, etc...).

4. Affichage :

- 4.1. Tous les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire se retrouve dans la zone commune du système informatique. La Direction informe par voie de courriels l'ensemble du personnel sur cet aspect et fait des rappels lorsque nécessaire. Serait-il pertinent de placer sur les hébergements un cartable avec tous les procédures et mesures de prévention comme pour le manuel d'urgence? *NON.*

les informations changent trop rapidement

* 4.2. Tel que mentionné au point 2, il faudrait d'avantage identifier le nombre de personnel pouvant occuper les espaces de travail. *affiches à plastifier*

* 4.3. Les zones froides ne sont pas identifiées parmi celles-ci (Hébergements Charlie, Golf, Fox). Le secteur des parloirs et visio-comparutions n'est pas identifié et plusieurs individus provenant de l'hébergement admission/transition y sont déplacés pour leur comparution. L'admission aussi devrait être identifiée puisqu'elle admet tous les nouvelles PI placées en quarantaine. *à faire*

4.4. Rien à signaler.

5. Uniforme et vestiaire :

5.1 et 5.2. tous les agents ont été informés sur ce point et l'application de cette mesure se situe à 50%.

Suite à notre tournée, une station de désinfection a été installée au poste de contrôle pour la récupération des clés. ✓

Il faudrait installer des fiches sur les bonnes pratiques (désinfection, lavage des mains) dans les toilettes du secteur visio-comparution.

Une agente nous a proposé d'installer des distributeurs à masques à ressort au poste accueil comme dans les cliniques de vaccination par souci d'économie. La pratique actuelle demeurant très bonne elle implique que chaque personne entrant à la détention prend 2 masques placés dans un sac en papier.

On peut retrouver un certain découragement et écoeurement auprès du personnel. Nous devons orienter la discussion sur les variants et les éclosions qu'il y a eu dans les prisons de Hull, St-Jérôme, Bordeaux et Trois-Rivières afin rappeler l'importance de respecter les mesures en place. La partie n'est pas gagnée.

Il y aura une journée de vaccination à l'établissement de Détention le 29 avril prochain et tous les agents ont été invités à s'inscrire. ✓

TOURNÉE PARITAIRE SUIVI ET CONTRÔLE DES MESURES DE PRÉVENTION -COVID-19

20 AVRIL 2021

Présences :

Isabelle Dumais : Directrice des Services administratifs intérimaire

Sébastien Drolet : Représentant prévention

Secteurs visités : Contrôle, cuisine et salle à manger, Bravo, Charlie, Delta et Atelier.

Les éléments ci-bas viennent compléter la grille de suivi et contrôle des mesures de prévention – Moyens de prévention généraux.

1. Contrôle des entrées des travailleurs

1.1. Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail :

- Préalablement à leur entrée à l'ED, les employés et partenaires se doivent de remplir un formulaire d'auto-évaluation. Sur la porte d'entrée du pavillon d'accueil, il y a une affiche informant des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.

1.2. Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptômes sur les lieux de travail :

- Des améliorations sont à faire sur ce point, ce n'est pas clair pour tout le monde.

2. Distanciation Physique

2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps :

- Elle n'est pas toujours respectée mais tend à l'être de manière générale. Par exemple, à la cuisine les marques X au plancher ne sont pas toujours respectées.

2.2. Les employés n'ont pas de contact physique entre eux :

- Contacts physiques observés à la cuisine car non respect des marques au sol. Non observé lors de la tournée mais à d'autres moments.

2.3. Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle :

- Des améliorations sont à faire sur ce point car il n'est pas exclu qu'un nombre d'employés plus grand que nécessaire se retrouve dans les guérites et postes de contrôle. Les employés excédentaires doivent avoir des endroits où pouvoir aller, identifier le nombre de personnes dans ces endroits (bureaux dans les hébergements, par exemple).

2.4. Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché :

- De manière générale, le nombre de personnes permis dans un espace n'est pas affiché. Qu'en est-il du nombre de personnes par sas?

2.5. Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.

- De manière générale, cet aspect semble respecté.

2.6. Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés

- Ne s'applique pas

3. Désinfection

3.1. Les produits désinfectants approuvés, le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante :

- La responsable du magasin nous assure faire une tournée au moins deux fois par semaine pour s'assurer que les quantités suffisantes dans les placards de chaque hébergement. Cependant, s'il y avait malgré tout pénurie, il faudrait prévoir un lieu pour s'approvisionner.

3.2. Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit :

- L'importance du temps de contact est méconnue. Dans la plupart des endroits, des lingettes (action plus rapide) sont disponibles.

3.3. Lorsque la désinfection n'est pas disponible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté :

- Ne sais pas

3.4. Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié :

- Certains contenant sont identifiés mais nous ne pouvons garantir qu'ils le sont tous. Le temps d'action pourrait aussi figurer. Cependant, comme mentionné précédemment, la **tendance à aux lingettes.**

3.5. Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs :

- **Les fiches de désinfection ne sont pas utilisées car n'auraient jamais été distribuées.** Lors de la tournée, une affiche aide-mémoire a été collée dans les guérites visitées. Celle-ci fait un rappel de la routine de désinfection du poste de travail.

4. Affichage

4.1. Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques :

- La Direction informe par voie de courriels l'ensemble du personnel sur cet aspect et fait des rappels lorsque nécessaire. **Il serait pertinent de changer certaines affiches défraîchies.**

4.2. Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc) :

- **Affichage du nombre de personnes à prioriser.** Dans les guérites, il y a plusieurs affiches concernant les ÉPI.

4.3. Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude) :

- **Des affiches identifiant les zones froides sont nécessaires.** Seule la zone tiède (Bravo) est bien identifiée.

4.4. Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique :

- Il y a des marques au sol aux endroits pertinents. Cependant, à quoi elles servent si elles ne sont pas respectées. **Nécessité de faire des rappels au personnel. Nécessité d'intervention lorsque le personnel cadre constate des écarts.**

5. Uniforme et vestiaire

5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillé au civil.

5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.

- Les agents rencontrés étaient au courant. Ce n'est cependant pas tout le monde qui applique la recommandation.

Autres points :

- Bien que lors de notre tournée, nous n'avons pas été au secteur admission, nous avons discuté de la désinfection des Bull-pen (absence d'indication claires, qui fait quoi, identification des cellules désinfectées ou non).
- Discussion à propos de la désinfection des menottes et contraintes : pas d'indication claires, qui fait quoi, utilisation d'une machine à ozone.
- Désinfection des fourgons : pas d'indication claires, qui fait quoi.
- Lors de la visite de l'Atelier/Buanderie : Discussion en regard des bacs de literie souillée/contaminée (principalement en regard de la zone tiède). Les bacs de vêtements traînent dans le couloir, débordent, à la vue de tous et accessibles. Pertinence d'identifier ces bacs. Pertinent d'aller porter les bacs à la buanderie dès qu'ils sont pleins pour en mettre un nouveau. Éviter de les laisser traîner tout le week-end dans le couloir de l'hébergement. Discussion à propos de l'achat de housses qui pourraient être mis par-dessus les bacs (comme à l'hôpital). Si des aménagements sont apportés, il serait pertinent de les élargir à l'ensemble des hébergements car il y a de la literie souillée partout (vomissures, sang, excréments).
- Travail du buandier : Quel est le coaching donné à la PI Buandier en regard des mesures de protection, manipulation de la literie, ÉPI?
- Petite salle dînette aux Ateliers : accueille des PI travailleurs (dénéigement, pelouse). Il faudra penser à aménager cette salle (affiches, retirer des chaises, matériel de désinfection, etc).
- Enjeu de la désinfection des trousseaux de clés au contrôle : aucune désinfection.

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté/ Non	Commentaires / suivi à faire/ correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingettes pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			Un affichage est présent ; ✓ Station désignée ✓ Port sécuritaire du masque.
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté/ À améliorer	Pas respecté/ Non	Commentaires/ suivi à faire/ correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingettes pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			Un affichage est présent ; ✓ Station désignée ✓ Port sécuritaire du masque.
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté/ À améliorer	Pas respecté/ Non	Commentaires/ suivi à faire/ correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingettes pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			Un affichage est présent ; ✓ Station désignée ✓ Port sécuritaire du masque.
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérfié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyeur habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingettes pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			Un affichage est présent ; ✓ Station désignée ✓ Port sécuritaire du masque.
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :				
Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté/ À améliorer	Pas respecté/ Non	Commentaires/ suivi à faire/ correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.	X			
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingettes pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).	X			
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté/ À améliorer	Pas respecté/ Non	Commentaires/ suivi à faire/ correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.	X			
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingettes pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté/ À améliorer	Pas respecté/Non	Commentaires/ suivi à faire/ correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.	X			
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingettes pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérfié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Lieu observé : FOUILLE

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté/ À améliorer	Pas respecté/Non	Commentaires/suivi à faire/correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.	X			
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingettes pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérfié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Lieu observé: PPCC

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté/ À améliorer	Pas respecté/Non	Commentaires/suivi à faire/correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingettes ni de bouteille de désinfectant pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyeur habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingette pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingette pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			Affiches sur le port du masque.
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté/ À améliorer	Pas respecté/Non	Commentaires/suivi à faire/correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingette pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			Affiches sur le port du masque.
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérfié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté/ À améliorer	Pas respecté/ Non	Commentaires/ suivi à faire/ correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyeur habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingette pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			Affiches <ul style="list-style-type: none"> ✓ Affiches sur le port du masque. ✓ Nombre de personnes dans la salle de réunion. ✓ Mesures sanitaires.
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.				
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle n'est pas affiché.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			Il n'y a pas de lingette pour ce secteur. Les fiches de désinfection sont remplies par l'équipe d'entretien sur le quart de jour. Une mise en place visible des fiches sur les postes de travail est faite à compter de la semaine du 1 ^{er} juin 2021.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			Pas de jaquette disponible pour les travailleurs. Jaquettes détenues, elles ne sont pas portées à tous les postes souillés. Plusieurs avis verbaux sur le mauvais ou non port des ÉPI par les P.I.
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).	X			
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).	N/A			
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Mesures	Bien respecté/Oui	Partiellement respecté/ À améliorer	Pas respecté/ Non	Commentaires/suivi à faire/correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.	X			Fouille sommaire faite sans jaquette? Doit-on en porter en tout temps vu la possibilité de personne(s) asymptomatique(s).
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	X			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	X			
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.	X			
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyeur habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.	X			
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	N/A			
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	N/A			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			Affiches ✓ Zone tiède/zone chaude + modalités et habillement requis. ✓ Port sécuritaire du masque
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).		X		
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).		X		
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Fourgons et véhicules patrouille

Mesures	Bien respecté / Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Les travailleurs connaissent les bonnes pratiques (ventiler, désinfecter, conserver la même position dans le véhicule, etc.).	X			Le purrell n'est pas toujours disponible dans les véhicules. Il n'y a pas d'affiche pour indiquer si le véhicule doit se faire décontaminer ou s'il a été décontaminé.
2. Les ASC portent les ÉPI nécessaires selon la procédure et les directives de la DGSC.	X			
3. Aucune nourriture ni boisson ne sont consommées dans les véhicules. Lors des transports de longue durée, les ASC connaissent les bonnes pratiques (ouvrir les fenêtres, manger un à la fois, etc.).	X			
4. Les solutions de nettoyage/désinfection sont retirées des véhicules après utilisation.			X	
5. Le véhicule est décontaminé à la suite du transport d'un cas suspect ou confirmé COVID-19.			X	
6. En attente de décontamination, le véhicule n'est pas utilisé et identifié en quarantaine.			X	
7. Les fiches de désinfection sont remplies.		X		

Vérifié par :				
Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-13

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Port des ÉPI

Lieu observé : SECTEUR 1 ABCD

Mesures	Bien respecté/ Oui	Partiellement respecté/ A améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires/suivi à faire/correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. L'hygiène des mains est effectuée correctement lors des différentes étapes d'enfilage et de retrait des ÉPI.	X			
2. Les ÉPI sont portés correctement par les travailleurs dans toutes les situations et les zones de travail.	X			
2.1 Zone Tampon : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.	X			
2.2 Zone froide : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.	X			
2.3 Zone tiède : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), protection oculaire, gants jetables et couvre-tout biologique/blouse portés en tout temps.	X			
2.4 Zone chaude : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), <u>visière</u> , gants jetables et couvre-tout biologique portés en tout temps.	X			
3. Les ÉPI jetables sont jetés directement à la poubelle et les réutilisables désinfectés après utilisation.	N/A			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Port des ÉPI

Lieu observé : SECTEUR 2 ABCD

Mesures	Bien respecté / Oui	Partiellement respecté / A améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. L'hygiène des mains est effectuée correctement lors des différentes étapes d'enfilage et de retrait des ÉPI.	X			
2. Les ÉPI sont portés correctement par les travailleurs dans toutes les situations et les zones de travail.	X			
2.1 Zone Tampon : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.	X			
2.2 Zone froide : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.	X			
2.3 Zone tiède : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), protection oculaire, gants jetables et couvre-tout biologique/blouse portés en tout temps.	X			
2.4 Zone chaude : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), <u>visière</u> , gants jetables et couvre-tout biologique portés en tout temps.	X			
3. Les ÉPI jetables sont jetés directement à la poubelle et les réutilisables désinfectés après utilisation.	N/A			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Port des ÉPI

Lieu observé : ADMISSION

Mesures	Bien respecté/ Oui	Partiellement respecté/ A améliorer	Pas respecté/ Non	Commentaires/suivi à faire/correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. L'hygiène des mains est effectuée correctement lors des différentes étapes d'enfilage et de retrait des ÉPI.	X			Les masques N95 sont disponibles, ils sont portés avec la jaquette et la protection oculaire en présence des détenues provenant du secteur AB. Fouilles à nu régulières faites avec protection oculaire et masque de procédure mais sans jaquette.
2. Les ÉPI sont portés correctement par les travailleurs dans toutes les situations et les zones de travail.	X			
2.1 Zone Tampon : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.	X			
2.2 Zone froide : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.	X			
2.3 Zone tiède : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), protection oculaire, gants jetables et couvre-tout biologique/blouse portés en tout temps.	X			
2.4 Zone chaude : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), <u>visière</u> , gants jetables et couvre-tout biologique portés en tout temps.	X			
3. Les ÉPI jetables sont jetés directement à la poubelle et les réutilisables désinfectés après utilisation.	N/A			

Vérifié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Évelyne Crépeau		X	EC #03887	2021-05-06

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Moyens de prévention généraux

Lieu observé: **Établissement de détention d'Amos**





Préoccupations	Non respecté / Non	À vérifier	Respecté / Oui	Remarques
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	✓			un formulaire sera mis en place.
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	✓			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.		✓		impossible à respecter en tout temps.
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.	✓			
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		✓		
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.		✓		
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.	✓			Plexi glass à ajouter petite cuisine en haut. (salle repos)
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.		✓		
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyeur habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	✓			Ajouter fiches signalétique sur les bouteilles.
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.		✓		
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	✓			Fiches désinfection placées mais à améliorer pour les remplir
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.		✓		
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		✓		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	✓			
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).	✓			
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).	✓			
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	✓			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	✓			
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	✓			

Véridé par:				
Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Nicolas Barr		x	<i>Nicolas Barr</i>	2021-04-20
Caroline Trépanier		x	<i>Caroline Trépanier</i>	2021-04-20
Serge Lessard	x		<i>Serge Lessard</i>	2021-04-20
Sébastien Fortin	x		<i>Sébastien Fortin</i>	2021-04-20

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Port des ÉPI

Lieu observé :

Mesures	Bien respecté / Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex. : rappel, affiches, etc.)
1. L'hygiène des mains est effectuée correctement lors des différentes étapes d'enfilage et de retrait des ÉPI.		✓		pour la manipulation du masque. les lunettes, le port peu rependu.
2. Les ÉPI sont portés correctement par les travailleurs dans toutes les situations et les zones de travail.		✓		
2.1 Zone Tampon : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.		✓		
2.2 Zone froide : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.		✓		
2.3 Zone tiède : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), protection oculaire, gants jetables et couvre-tout biologique/blouse portés en tout temps.	✓			
2.4 Zone chaude : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), <u>visière</u> , gants jetables et couvre-tout biologique portés en tout temps.	✓			
3. Les ÉPI jetables sont jetés directement à la poubelle et les réutilisables désinfectés après utilisation.	✓			

Vérifié par :				
Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Nicolas Barr		x		2021-04-20
Caroline Trépanier		x		2021-04-20
Serge Lessard	x			2021-04-20
Sébastien Fortin	x			2021-04-20

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Pause et repas

Mesures	Bien respecté / Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex. : rappel, affiches, etc.)
1. Les salles sont réaménagées afin de respecter la distanciation physique.	✓			
2. Des indications sont affichées (limite du nombre de personnes, ne pas utiliser, mesures de prévention, etc.).	✓			
3. Les ASC portent le masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 dès qu'ils circulent, se relèvent et/ou qu'ils ont terminé de manger.	✓			
4. Les produits nécessaires à l'hygiène des mains sont présents à l'entrée, sur les tables et aux endroits stratégiques en quantité suffisante.	✓			
5. Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyeur habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	✓			
6. Les fiches de désinfection sont remplies et la désinfection effectuée.	✓			

Vérifié par :				
Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Trepanier, Cardane		x		2021-04-20
Barr, Nicolas		x		2021-04-20
Lessard, Serge	x			2021-04-20
Fortin, Sébastien	x			2021-04-20

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Fourgons et véhicules patrouille

Mesures	Bien respecté / Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Les travailleurs connaissent les bonnes pratiques (ventiler, désinfecter, conserver la même position dans le véhicule, etc.).	✓			Elles sont attribuées à chaque véhicule et y restent. À chaque transport. Fiches disponibles mais oubliées lors du nettoyage.
2. Les ASC portent les ÉPI nécessaires selon la procédure et les directives de la DGSC.		✓		
3. Aucune nourriture ni boisson ne sont consommées dans les véhicules. Lors des transports de longue durée, les ASC connaissent les bonnes pratiques (ouvrir les fenêtres, manger un à la fois, etc.).			✓	
4. Les solutions de nettoyage/désinfection sont retirées des véhicules après utilisation.			✓	
5. Le véhicule est décontaminé à la suite du transport d'un cas suspect ou confirmé COVID-19.	✓			
6. En attente de décontamination, le véhicule n'est pas utilisé et identifié en quarantaine.	✓			
7. Les fiches de désinfection sont remplies.			✓	

Vérifié par :				
Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Barr Nicolas		X	<i>Nick Barr</i> 05/03	2021-04-20
Trepanier G.		X	<i>G. Trepanier</i>	2021-04-20
Lessard Serge	X		<i>Serge Lessard</i>	2021-04-20
Fortin Sébastien	X		<i>S. Fortin</i>	2021-04-20

Lieu observé: La détention

Mesures	Bien respecté / Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappels, affiches, etc.)
1. Contrôle des entrées des travailleurs				
1.1 Les employés sont informés des motifs et symptômes pour lesquels ils ne doivent pas se présenter au travail.	X			
1.2 Le personnel est informé des actions à prendre en cas de développement de symptôme sur les lieux de travail.	X			
2. Distanciation physique				
2.1 La distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps.		X		- Ajout de plexiglas sur les bureaux?
2.2 Les employés n'ont pas de contacts physiques entre eux.		X		- Plusieurs confirmations de souper entre ASC à l'extérieur du travail
2.3 Seul le personnel requis et nécessaire aux opérations se trouve dans les guérites et les postes de contrôle.		X		- Certains ASC enlève le masque dans le bureau avec leur collègue de secteur
2.4 Le nombre de personnes permis dans les espaces de travail partagés tels que les guérites et postes de contrôle est affiché.			X	- Lorsqu'une pancarte est min pour le nombre de personnes maximum, l'affiche est accroché aussitôt
2.5 Tous les espaces de travail et de repos sont réorganisés et des chaises sont retirées au besoin.		X		
2.6 Des barrières physiques sont installées aux endroits appropriés.			X	
3. Désinfection				
3.1 Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			- Plusieurs rappels fait pour que les fiches de désinfection soient complètes et signés
3.2 Les ASC sont informés qu'ils doivent respecter le temps de contact du produit utilisé.		X		
3.3 Lorsque la désinfection n'est pas possible pour les effets personnels des PI, le délai de latence est respecté.	X			- Les fiches sont partout dans tout les locaux
3.4 Le contenant utilisé pour mettre du produit désinfectant lorsqu'il n'est pas dans son contenant d'origine ou pour préparer une solution chlorée est clairement identifié.	X			
3.5 Les fiches de désinfection sont placées dans les différents lieux et sont dûment remplies par les travailleurs.		X		
4. Affichage				
4.1 Les mesures de prévention, procédures et aide-mémoire sont disponibles aux endroits stratégiques.	X			Les indications pour la distanciation tel que les bancs à la cafétéria
4.2 Des affiches sont présentes et visibles dans les lieux de travail (ÉPI, restrictions du nombre de personnes dans les différents lieux, ne pas utiliser, etc.).	X			son souvent "vandalisé" par les ASC
4.3 Des affiches sont présentes à l'entrée des secteurs pour identifier les ÉPI nécessaires (tampon, froide, tiède, chaude).	X			ex: Ajout d'indications, - retrait d'indication
4.4 Lorsque pertinent, des indications au sol sont présentes pour faire respecter la distanciation physique.	X			
5. Uniformes et vestiaires (Lorsqu'applicable)				
5.1 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé d'arriver au travail habillés en civil.	X			- Les gens ont appliqués cette procédure quelques temps, par la suite ils ont constaté que ceux qui ne respectaient pas cette procédure n'avaient pas de conséquence, donc la majorité ont arrêté
5.2 Les travailleurs savent qu'il est fortement recommandé de retirer leurs uniformes à la fin de leur quart sur place et le mettre dans un sac pour le transporter à la maison.	X			

Vérifié par :				
Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Samuel Olivier	X		OCF	21-5-20

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Port des ÉPI

Lieu observé : *La détention*

Mesures	Bien respecté / Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. L'hygiène des mains est effectuée correctement lors des différentes étapes d'enfilage et de retrait des ÉPI.	X			<i>- Bureau d'ase, plusieurs rappels mais beaucoup d'amélioration est remarquée</i> <i>- Rappel pour les protections oculaire lorsque les C/U sont présent, c'est respecté</i> <i>Jaquette réutilisable mis de côté au lieu de prendre l'initiative de les faire lav</i>
2. Les ÉPI sont portés correctement par les travailleurs dans toutes les situations et les zones de travail.		X		
2.1 Zone Tampon : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.		X		
2.2 Zone froide : masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 et protection oculaire portés en tout temps.		X		
2.3 Zone tiède : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), protection oculaire, gants jetables et couvre-tout biologique/blouse portés en tout temps.	X			
2.4 Zone chaude : N95 (ou masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 en attente de l'essai d'ajustement), <u>visière</u> , gants jetables et couvre-tout biologique portés en tout temps.	X			
3. Les ÉPI jetables sont jetés directement à la poubelle et les réutilisables désinfectés après utilisation.		X		

Vérfié par :

Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
<i>Olivier Canuel</i>	<i>✓</i>		<i>OCU</i>	<i>21-05-06</i>

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Pause et repas

Mesures	Bien respecté / Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex.: rappel, affiches, etc.)
1. Les salles sont réaménagées afin de respecter la distanciation physique.	X			Limite du nombre de personnes dans les bureaux souvent installée cependant certains ASC les enlèvent aussitôt - A la cafétéria selon les équipes les gens ne respectent pas toujours l'endroit autorisé à s'asseoir De plus, parfois certaines personnes modifient les marques ou il est autorisé à s'asseoir - Désinfection toujours fait mais les documents pas toujours remplis
2. Des indications sont affichées (limite du nombre de personnes, ne pas utiliser, mesures de prévention, etc.).		X		
3. Les ASC portent le masque médical de qualité (masque de procédure) ASTM niv. 2 dès qu'ils circulent, se relèvent et/ou qu'ils ont terminé de manger.	X			
4. Les produits nécessaires à l'hygiène des mains sont présents à l'entrée, sur les tables et aux endroits stratégiques en quantité suffisante.	X			
5. Les produits désinfectants approuvés (virucide, solution chlorée ou lingettes), le nettoyant habituel et le papier essuie-tout sont disponibles et en quantité suffisante.	X			
6. Les fiches de désinfection sont remplies et la désinfection effectuée.		X		

Vérfié par :				
Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Olivier Canuel	✓		<i>[Signature]</i>	21-5-6

Suivi et contrôle des mesures de prévention - Fourgons et véhicules patrouille

Mesures	Bien respecté / Oui	Partiellement respecté / À améliorer	Pas respecté / Non	Commentaires / suivi à faire / correctifs (ex: rappel, affiches, etc.)
1. Les travailleurs connaissent les bonnes pratiques (ventiler, désinfecter, conserver la même position dans le véhicule, etc.).	Oui connaît les pratiques			- Pour les trajets en fourgon impossible de faire les constatés - Parfois oublié - Des scappels sont fait
2. Les ASC portent les ÉPI nécessaires selon la procédure et les directives de la DGSC.				
3. Aucune nourriture ni boisson ne sont consommées dans les véhicules. Lors des transports de longue durée, les ASC connaissent les bonnes pratiques (ouvrir les fenêtres, manger un à la fois, etc.).				
4. Les solutions de nettoyage/désinfection sont retirées des véhicules après utilisation.		X		
5. Le véhicule est décontaminé à la suite du transport d'un cas suspect ou confirmé COVID-19.	X			
6. En attente de décontamination, le véhicule n'est pas utilisé et identifié en quarantaine.	X			
7. Les fiches de désinfection sont remplies.		X		

Vérfié par :				
Prénom, Nom	Membre employeur	Membre travailleur	Signature	Date
Olivier Canuel	✓		OOC 01791	21-5-6